

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

**Université ZIANE ACHOUR - DJELFA**

**FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES ET DES ARTS**

**Département des Langues**



Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de

**Master Académique de français**

Spécialité : **SCIENCES DU LANGAGE**

**Thème :**

*Le statut du français en Algérie et en Corée du  
sud  
(Etude comparative)*

**Réalisé par:**  
Guerzou Faiza

**Dirigé par :**  
Dr .LAHOUAL Ameer

**Devant le jury composé de :**

- |                     |           |
|---------------------|-----------|
| - Dr Rahou djamel   | Président |
| - M Chabira Hamza   | Examineur |
| - Dr .LAHOUAL Ameer | Promoteur |

**Année Universitaire:2016/2017**

## *Je dédie ce modeste travail à*

Ma deuxième mère Fatiha , à l'âme de ma mère ,à mon père que  
j'aime beaucoup .

A toute ma famille .

Ainsi qu'à tous mes collègues

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier exceptionnellement mon encadreur M.LAHOUAL Ameer pour son soutien et ses recommandations qu'il m'a fait.

Je remercie également les collègues de promotion pour leurs encouragements et leur soutien moral

Je tiens à remercier M. 민영손 Minyoung song qui m'a aidé à la traduction du coréen en français.

Enfin, j'adresse mes remerciements à ma famille.

Je remercie également tous ceux qui de près ou de loin qui m'ont apporté leur soutien.

Qu'ils trouvent ici ma profonde reconnaissance.

## Sommaire

## Remerciements

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Chapitre I: Historique de la langue française en Algérie et en Corée du Sud</b> .....	<b>6</b>
<b>I - Origines de l'implantation de la langue française en Algérie : Un aperçu historique...</b>	<b>6</b>
<b>1.1- La situation du français en Algérie lors de la colonisation et après l'indépendance...</b>	<b>7</b>
<b>1.1.1 - La situation du français en Algérie lors de la colonisation</b> .....	<b>7</b>
<b>1.1.2 - La situation du français en Algérie après 1962</b> .....	<b>8</b>
<b>1.2 - Le français .... Un cas bien particulier, en Algérie</b> .....	<b>11</b>
<b>1.3 - La situation actuelle du français en Algérie</b> .....	<b>12</b>
<b>II - Origines de l'implantation de la langue française au Pays du matin calme (Corée du sud)</b> .....	<b>17</b>
<b>2.1- Un aperçu historique</b> .....	<b>17</b>
<b>2.2 - Les emprunts du coréen au français</b> .....	<b>19</b>
<b>2.3 - Le statut du français en Corée du sud</b> .....	<b>20</b>
<b>2.4 - Perspective de la langue-culture français</b> .....	<b>23</b>
<b>2.5 - Des signes de renaissance</b> .....	<b>24</b>
<b>Chapitre II : Le système d'enseignement en Algérie et en Corée de sud</b> .....	<b>26</b>
<b>2.1 - Le système d'enseignement en Algérie</b> .....	<b>26</b>
<b>2.1.1 - Définition et caractéristiques</b> .....	<b>26</b>
<b>2.1.2 - Les réformes</b> .....	<b>30</b>
<b>2.2 - Le système éducatif en Corée de sud</b> .....	<b>35</b>
<b>2.2.1.- L'école maternelle</b> .....	<b>38</b>
<b>2.2.2. -L'école primaire</b> .....	<b>39</b>
<b>2.2.3. -Le collège</b> .....	<b>39</b>
<b>2.2.4 -Le lycée</b> .....	<b>39</b>
<b>2.2.5- L'université</b> .....	<b>40</b>
<b>2.3 - Les réformes</b> .....	<b>41</b>
<b>Chapitre III : Analyse et interprétation des résultats</b> .....	<b>45</b>
<b>3.1 - Le corpus</b> .....	<b>45</b>

<b>3.2 - Le choix méthodologique .....</b>	<b>45</b>
<b>3.3. -L'échantillon .....</b>	<b>46</b>
<b>3.4.- L'analyse des données.....</b>	<b>46</b>
<b>3.5.- Quelques points de divergences et de convergences .....</b>	<b>61</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>65</b>
<b>Références Bibliographiques.....</b>	<b>67</b>
<b>Annexes</b>	
<b>Résumés</b>	

## Introduction

Le français, mondialement est classé comme la deuxième langue au plan de l'importance politique et la cinquième langue parlée avec 274 millions de locuteurs<sup>1</sup>. Même si, à l'exemple de l'anglais, il n'est pas la langue maternelle de tous les citoyens dans la plupart des pays concernés, le français occupe des positions stratégiques privilégiées comme langue administrative, langue d'enseignement, langue de l'armée, langue de la justice, langue des médias, langue du commerce ou des affaires. Son implantation surtout en Afrique ou en Asie n'est plus récente<sup>2</sup> ; cependant l'expansion de cette langue a commencé au XIX<sup>e</sup> siècle avec de nouvelles conquêtes militaires, l'effort d'évangélisation et le développement de l'organisation scolaire.

Le français est l'unique langue officielle dans 30 régions (dont 14 pays et 16 régions), mais dans 26 autres il partage ce statut avec une ou d'autres langues, surtout l'anglais, l'arabe et l'allemand. Dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), pourtant soumis à une politique d'arabisation poussée. Bref, comme le français est enseigné dans la quasi-totalité des États du monde, sa situation lui procure une dimension et une portée vraiment internationales. Ce qui est le plus marquant est le rejet clair et net de la part de l'Algérie de s'adhérer à l'OIF<sup>3</sup>.

L'Algérie qui se classe en 4<sup>e</sup> position en matière de nombre de locuteurs francophone avec plus 11 millions de locuteurs, est le plus grand « absent » de l'organisation de la Francophonie, malgré les sollicitations des présidents de l'OIF qui se sont succédés : une vérité confirmée par le Sénégalais Abdou Diouf et l'actuelle présidente de l'organisation, la canadienne Michelle Jean<sup>4</sup>.

Dans notre travail, nous allons se focaliser sur l'apprentissage/enseignement des langues étrangères plus particulièrement le français, que ce soit en Algérie ou en Corée du sud ; un apprentissage qui a connu des difficultés au fil du temps, puisque c'est un enseignement qui accorde la priorité à l'écrit et à la grammaire et néglige l'importance de l'oral.

---

<sup>1</sup> L'OIF ,La langue française dans le monde , édition Nathan ,Paris 2014 ,pp03 .

<sup>2</sup> Rapport N° 18 - Apprendre le français en Corée Groupe interparlementaire d'amitié France-Corée du Sud, Rapport Groupe d'amitié France-Corée du Sud n° 18 - 1997/1998

<sup>3</sup> DIA-24 novembre 2016: L'Algérie refuse toujours d'adhérer à la Francophonie, mais participe depuis le sommet de Beyrouth en 2002, en qualité d'invité spécial, à tous les sommets de l'Organisation Internationale de Francophonie (OIF). L'Algérie n'avait jamais participé auparavant aux sommets de l'OIF, c'est le président Bouteflika qui a accepté d'y participer, ( en tant qu'invité seulement) quand il est arrivé au pouvoir en 1999. L'Algérie a toujours refusé diplomatiquement d'adhérer à la Francophonie, considérant que c'est une organisation rassemblant d'anciennes colonies de la France. Une présentation que refute la délégation française, qui a toujours refusé de présider l'Organisation de la Francophonie.

<sup>4</sup> Ibis DIA-24 novembre 2016,Dernière info d'Algérie, <https://dia-algerie.com/lalgerie-refuse-dadherer-a-francophonie-participe-aux-assises-de-loif-2002/> consulter le Samedi 1avril 2017.

Pour bien comprendre la place qu'occupent les langues-cultures en général, et celle du français en particulier, nous avons jugé utile de savoir quand et comment le français s'est pénétré en Algérie et aussi dans l'autre bout du monde en Corée du sud (une étude à dominante historique).

Pour y répondre, une méthode à base comparative nous y paraît la plus convenable, dans le cadre de l'apprentissage des langues étrangères pour en aboutir une recherche empirique. Nous utilisons les détails et le recours aux ressources officielles.

Nous avons tenté dans ce modeste travail de mettre le point sur le statut de la langue française en Corée du sud en tant qu'une langue étrangère, comment le français a été planté en Corée du sud, de quoi se compose son système éducatif et si les coréens arrivent-ils à s'adapter avec la langue de Molière ; et d'un autre côté, nous allons voir de même en Algérie, est-ce que le français a le même statut que celui en Corée du sud ? y a-t-il des points communs de l'apprentissage de la langue française entre l'Algérie (entant qu'un pays colonisé par la France) et la Corée du sud (entant qu'un pays à peine s'ouvrant sur le monde).

En guise d'introduction, rappelons que la République Algérienne Démocratique et Populaire est le pont liant le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Europe. De plus, d'une superficie d'environ 11 fois supérieure<sup>1</sup> à celle de la péninsule coréenne, partant de la côte méditerranéenne et couvrant le désert du Sahara, elle est dotée d'un territoire estimant le plus grand d'Afrique. Par ailleurs, elle dispose d'énergies, de ressources minières abondantes telles que le pétrole brut ou le gaz ainsi que des ressources touristiques, ce qui montre une potentialité importante de croissance.

Et la Corée du sud qui est l'un des pays asiatiques qui commence à s'ouvrir sur le monde<sup>2</sup> ; et comme le français est aujourd'hui la troisième langue sur Internet et parlée dans soixante-dix pays du monde entier, il est susceptible de jouer un rôle majeur pour l'ouverture de la Corée du Sud et la mobilité internationale des jeunes Coréens.

Il est à signaler que la République de Corée et la République Algérienne démocratique et populaire ont constamment développé des relations de coopération depuis l'établissement des relations diplomatiques<sup>2</sup> algéro-coréennes en janvier 1990, et ont avancé d'un pas en mars 2006 pour constituer un partenariat coopératif stratégique. En particulier, dans le cadre du 25e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques, la visite officielle en Algérie du ministre des affaires étrangères sud-coréen Yun Byeong-se et du

---

<sup>1</sup> Park Sang-jin, Ambassadeur de la République de Corée en Algérie Le 29 janvier 2017  
<http://dza.mofa.go.kr/worldlanguage/africa/dza/mission/greetings/index.jsp>

<sup>2</sup> Vœux de l'ambassadeur de Corée aux chers amis algériens : A l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire des relations diplomatiques algéro-coréennes Elwatan ; le Jeudi 4 Décembre 2009

ministre du Territoire, de l'infrastructure et du Transport sud-coréen Yoo Il-ho ainsi que la tenue de divers événements - notamment, la fête des charmes et des saveurs de la Corée, une représentation de musique traditionnelle coréenne "fusion", un spectacle de B-boy, un concours de discours en coréen - ont renforcé les relations d'amitié et de coopération entre les deux peuples. Derrière cette réelle amélioration de la coopération, il se trouve avant tout les efforts et la passion du personnel des sociétés et des ressortissants de la République de Corée résidant en Algérie. La Corée du sud qui ne s'est adhéree à l'OIF que récemment lors du XVIe Sommet d'Antananarivo (Madagascar) : novembre 2016 La Corée du Sud , officiellement appelée république de Corée, est un pays d'Asie (Extrême-Orient) occupant la partie méridionale de la péninsule coréenne ; sa superficie totale est de 99 268 km<sup>2</sup>, la capitale de la Corée du Sud, est la ville la plus importante du pays<sup>1</sup> :Séoul .

Cependant les recherches précédentes concernant ce thème ne sont pas nombreux, nous ajoutons donc une pierre à l'édifice qu'ont commencé à construire nos prédécesseurs, en apportant quelques éléments de plus à travers la comparaison entre le statut de français en Algérie et le statut du français en Corée du sud. Nous nous intéressons notamment aux caractéristiques du système éducatif de chacun des deux pays qui diffèrent d'une façon flagrante. Par la suite, nous recherchons dans notre partie d'analyse et interprétation d'analyser quelques pages de manuels coréens et algériens de langue française pour le même niveau (nous avons choisi le niveau secondaire).

En ce qui concerne les travaux coréens sur ce thème nous citons à titre d'exemple, Marianne Milhaud Université Hankuk des études étrangères, JANG Han-Up Université Ewha, Hyun Jung Kim Département de didactique Faculté des sciences de l'éducation, Aïssa Messaoudi, YOON Hie-Sun, Hong In-Hee Université Nationale de Séoul, Cho Hang-Deok Université féminine de Sookmyung...

L'observation de la réalité fait l'objet de notre travail. Ses résultats peuvent apporter certains éléments nouveaux non cités dans les travaux précédents, mais son objectif est aussi de se rappeler des composantes, connues, du système éducatif des deux pays. Bien que les résultats de notre travail sont analysés dans un but descriptif et analytique plutôt que prescriptif.

Ce travail comporte trois chapitres. Dans le premier, nous étudions préalablement l'historique de la langue française en Algérie et en Corée du sud ; le second chapitre vise à décrire le système d'enseignement des deux pays (en Algérie et en Corée du sud) ; puis dans le troisième chapitre nous présentons des points de divergences et des points de convergences entre les deux systèmes , ainsi que montre quelques textes du manuel coréen à titre

d'exemple et un texte du manuel algérien de langue française pour le même niveau et nous avons jugé utile de choisir le niveau secondaire puisqu'en Corée du sud, l'apprentissage du français ne commence qu'à partir du lycée. Enfin, la conclusion, sera consacrée à la synthèse en mettant l'accent sur notre point de vue sur le thème faisant l'objet de ce travail.

Pour répondre aux questions posées, les nouvelles études ont admis qu'en Corée du Sud, l'enseignement du français malgré qu'il a rencontré des difficultés qui se traduisent par une baisse du nombre d'apprenants dans les dernières années ; cependant cette situation semble être changée et ce changement peut être dû en particulier grâce à une politique éducative et à des méthodes didactiques adaptées aux aspirations des apprenants coréens dans un contexte de mondialisation. Les résultats obtenus en Corée de sud est dû à la volonté des coréens.

Concernant le corpus que nous avons choisi, il consiste à travailler sur un thème intitulé « le statut de la langue française en Algérie et en Corée du sud », un thème choisi pour plusieurs raisons y compris la nouvelle position de la Corée du sud qui aspire à être la 13e puissance économique mondiale<sup>1</sup> : Un modèle à suivre pour l'Algérie ! Encore la langue française a-t-elle la même valeur dans ces deux pays assez lointain l'un de l'autre ? et pour satisfaire notre curiosité à propos de l'enseignement du français dans ce coin éloigné de l'Algérie, sa langue et sa culture, nous avons mené une recherche judicieuse.

Les Coréens sont des gros travailleurs avec des semaines chargées de plus de 60 heures de travail, voir 70. Ils ne disposent que de très peu de temps libre mais malgré cela, selon les études , les coréens possèdent une volonté extrême de travailler et d'apprendre des langues étrangères car ils pensent que cela pourra les aider à améliorer leurs vies sociales .

L'importance accordée à l'enseignement du français en Corée comme une langue secondaire est indicative des changements à la fois sociopolitiques et sociolinguistiques qui ont eu lieu dans ces dernières années.

L'évolution de l'apprentissage des langues étrangères peut montrer à la fois l'importance historique qui représente les relations entre la Corée et les pays francophones surtout les pays africains notamment l'Algérie ; et l'envie de la société coréenne à s'ouvrir sur le monde et

---

<sup>1</sup> Treizième puissance économique mondiale, la Corée du Sud a connu une croissance spectaculaire au cours des trente dernières années. Cependant, du fait de sa forte insertion dans les échanges commerciaux et financiers internationaux, le pays est vulnérable aux chocs extérieurs. En 2015, la croissance économique coréenne a marqué le pas (2,6%), le pays ayant été confronté à une épidémie du syndrome respiratoire du Moyen Orient (MERS) qui a affecté la consommation. La croissance est restée stagnante en 2016 (2,7%) et d'après les projections du FMI elle devrait légèrement se renforcer en 2017 (3%) grâce à une reprise de la consommation privée, au renforcement du marché immobilier et aux incitations fiscales et monétaires. - <http://www.lemoci.com/fiche-pays/coree-du-sud/#sthash.yamzHMu5.dpuf>

Le MOC, Corée du Sud | Données Générales, <http://www.lemoci.com/fiche-pays/coree-du-sud/consulter> le 1 avril 2017

c'est ainsi que nous nous sommes trouvés dans l'obligation de suivre une approche comparative..

## **Chapitre I**

### **Historique de la langue française en Algérie et en Corée du Sud**

#### **I - Origines de l'implantation de la langue française en Algérie « Un aperçu historique »**

Pour des raisons historiques, géographiques, économiques et autres, l'Algérie est le pays le plus marquant en tant qu'une société homogène linguistiquement, un pays marqué par une diversité linguistique qui se traduit par une co-présence sur le territoire des langues arabe, française et berbère<sup>1</sup>, cette société se voulant être spécifique, pas plus que les autres sociétés du monde, sur le plan du développement des langues véhiculaires. Cependant le français, du fait de son enracinement dans la société a fait que son statut soit un statut de langue seconde en Algérie pour le domaine formel. Certainement cette langue a été imposée pour une raison ou autre mais le choix d'une langue afin d'accéder à la modernité reste optimal, le fait de choisir entre plusieurs langues cohabitant en Algérie est un choix politique beaucoup plus que sociolinguistique, le français reste toujours une langue fut introduite par les voies de la colonisation, les Algériens ayant montré depuis toujours leurs capacités à l'apprentissage des langues étrangères et surtout la langue française, l'ont acquis et celui-ci devient langue d'usage pour un bon nombre de locuteurs algériens.

La langue française en Algérie a longtemps été à la fois l'objet de désir et de haine parce qu'elle représentait en même temps un moyen pour s'ouvrir à un monde différent, un monde de modernité et de la technique et aussi un monde de l'émancipation et de l'affranchissement moral et le résidu de la domination coloniale<sup>2</sup>.

Le statut de la langue française ainsi que son enseignement ont connu une évolution considérable en Algérie, dès la période coloniale jusqu'à aujourd'hui, Le français bien qu'il a été placé dans un rapport équivoque avec les autres langues vivantes en Algérie, reste toujours là omniprésent officiellement en tant qu'une première langue étrangère mais ce qui est certes que son statut est beaucoup plus théorique voire imaginaire puisque le français ne cesse pas de jouer un rôle important dans le système éducatif en tant que langue d'enseignement et dans la production culturelle.

---

<sup>1</sup> Merzouk Sabrina, Le français en Algérie création et variation, congrès Mondial Linguistique Française, 2014, pp 101

<sup>2</sup> Gilbert Grandguillaume, La francophonie en Algérie, pp75

Pour en parler et avant de présenter la situation actuelle du français dans le paysage algérien, et dans l'enseignement, nous allons jeter un coup d'œil sur son statut durant la période coloniale ; quelles réformes et changements qu'a subis le statut de la langue française dans le système éducatif et aussi durant la période du lendemain de l'indépendance du pays en 1962.

### **1.1- La situation du français en Algérie lors de la colonisation et après l'indépendance :**

#### **1.1.1 - La situation du français en Algérie lors de la colonisation :**

Avant la colonisation française, il y avait une seule langue écrite qui était l'arabe dit classique diffusée par l'islam ; mais avec l'arrivée de la colonisation (durant la période coloniale) le français, introduit par l'administration française, se voulait être un moyen de la conquête française car il a été supposé jouer un rôle permettant la diffusion dans cette conquête du pays.

Colonna cite les différentes étapes des colonisations expliquées par Alfred Rambaud : La première conquête de l'Algérie a été accomplie par les armes et s'est terminée en 1871 par le désarmement de la Kabylie ; laissant la place à la deuxième conquête qui consiste à faire accepter par les indigènes l'administration et la justice française, alors que la troisième conquête s'est faite par le biais de l'école qui devra assurer, selon Alfred Rambaud, la prédominance de la langue française sur les divers idiomes locaux<sup>1</sup>.

L'implantation du français a été voulue par l'administration coloniale, chose qui ne s'est pas faite d'un jour à l'autre et sans problème.

Nous constatons que le français lors de la période coloniale a été évolué fortement selon la chronologie suivante :

- 1830 -1883 Une période marquée par la mise en place de quelques écoles arabes-françaises ouvertes seulement pour les indigènes<sup>3</sup> où l'enseignement de la langue arabe est aussi permet.
- Entre 1833 et 1922, il y avait une certaine résistance de la part de la population autochtone qui refusa de fréquenter ces écoles pour apprendre le français.
- Les années 1922 jusqu'au jour de l'indépendance 1962 marquée d'être la période à laquelle les premiers effets de la politique coloniale sur le plan scolaire.

En fait ce n'est qu'à partir de ce moment que la population autochtone finit par accepter et même revendiquer l'enseignement du français car il représentait pour eux une clé pour accéder à certains postes dans l'administration. Cette période est marquée par deux grandes

---

<sup>1</sup>[http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2003.hardi\\_f&part=78077](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2003.hardi_f&part=78077).

<sup>2</sup> [http://algerroi. /Alger/documents\\_algeriens/synthese\\_1945\\_1946/pages/politique/textes/8\\_scolarisation\\_enfants\\_musulmans.htm](http://algerroi. /Alger/documents_algeriens/synthese_1945_1946/pages/politique/textes/8_scolarisation_enfants_musulmans.htm).

dates:-1944:Où l'enseignement primaire est rendu obligatoire pour tous les enfants sans distinction par le Décret du 27 novembre<sup>1</sup>

-1946-1949 : Pendant cette époque, le français est enseigné aux Algériens entant que langue maternelle avec les mêmes programmes, les mêmes méthodes appliquées en France.

L .Rigaud dit « (...) *c'est ainsi que les élèves d'Algérie ont appris à connaître sur le bout des doigts leurs ancêtres les Gaulois , même s'ils n'étaient pas d'origines française , Vercingétorix et Jules César , Clovis (...),le Roi Soleil , la Loire et ses affluents ,les Alpes et le Mont Blanc (...)* Mais on n'apprenait rien sur l'histoire et la géographie de l'Algérie »<sup>2</sup>

Dans l'histoire de l'imposition de l'école française en Algérie, 1883 marque pour de nombreux analystes, historiens et sociologues, une arrêt entre deux grandes phases qui sont généralement identifiées pour celle antérieure à cette date comme celle du refus scolaire de la part de la population locale et pour la période qui la suit comme celle de la progressive montée d'une demande scolaire qui ne devient véritablement franche qu'à partir de l'entre-deux-guerres<sup>3</sup>.

Toutefois, ce succès apparent, est limité par deux raisons importantes :

- La première consiste au taux de scolarisation faible des populations autochtones puisque beaucoup de parents algériens n'ont pas les moyens financiers pour scolariser leurs enfants et leurs filles en particulier ; à part ceux qui vivent dans les grandes villes.
- Alors que la deuxième consiste à la sélection qui fait que fort peu d'élèves autochtones parvenant au bout des trois cycles. En parallèle, selon le secrétariat social d'Alger qui cite que l'enseignement de la langue arabe est programmé à raison de deux (2) heures par semaine et ce n'est qu'à partir du CE2 « Cette étude est facultative pour les élèves qui se recrutent le plus souvent parmi les jeunes musulmans désireux de se préparer à l'examen d'entrée des anciennes médersas » .

---

<sup>1</sup> En effet , selon les chiffres des études du secrétariat social d'Alger en 1954 sur toute la population indigène scolarisée 15% seulement franchissent le seuil du cycle primaire et 2% celui du secondaire

<sup>2</sup> Aissa Kadri,Histoire du système d'enseignement colonial en Algérie,La France en Algérie :Leçon d'histoire ,Frédéric Abéassis et al ,Pp19.

<sup>3</sup>Kateb Y ;cité par Nyssen H,L'Algérie en 1970,telle que j'ai vue ,in jeune Afrique Collection B ,Arthaud ,Paris ,1970 ,p70 cité parDamam chafika,Politique Linguistique en Algérie de 1962jusqu'à nos jours

### 1.1.2 - La situation du français en Algérie après 1962

Le français est « *un butin de guerre* » Kateb Yacine

La langue française est la première langue étrangère en Algérie, connue comme langue imposée par le colonisateur français durant sa présence en Algérie ; connue le mieux par la génération de l'indépendance.

A l'indépendance, le taux de scolarisation est très faible, cependant la démocratisation de l'enseignement va entraîner sa diffusion massive. En l'espace d'une vingtaine d'années, le taux de scolarisation est passé de 5% à 70%. Compte tenu du nombre d'enfants que nous scolarisons, déclare M. Zemmouri, directeur de l'école fondamentale au ministère de l'éducation nationale, "*On peut dire que le français est plus enseigné aujourd'hui en Algérie qu'il l'était du temps des Français*". De ce point de vue la première étape d'arabisation a consolidé la position du français et étendu son usage dans la société algérienne. Cette langue s'arroge donc presque exclusivement les champs de l'expression scientifique et technique, laissant à l'arabe des fonctions perçues comme secondaires d'authenticité ou de spécificité religieuse.<sup>1</sup>

Dès 1962, l'Algérie a fait de la révolution éducative l'une de ses priorités majeures pour faire face aux conséquences fâcheuses de 132 ans d'occupation.

L'Algérie évoquait ce projet en termes de « révolution » car les moyens dont elle disposait étaient minimes face à une situation alarmante : un manque de cadres et un taux de scolarisation qui ne dépasse pas les 12%. Son principal objectif était de lutter contre l'analphabétisme et l'attentat ion qu'ont subis la culture et la langue algérienne. C'est dans ce contexte que les orientations du pays se sont inscrites consciemment ou inconsciemment dans une idéologie contre l'ancien colonisateur et donc contre sa langue. Ainsi l'arabisation s'est vue nécessaire pour la constitution d'une nouvelle identité nationale anti-française. Cette décision n'a pas réussi à s'appliquer entièrement. En effet, après 48 ans de son indépendance, l'Algérie est toujours tourmentée entre l'arabisation et la francisation, elle n'arrive toujours pas à trouver l'équilibre entre les deux extrémités. Elle ne cesse d'opter tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre. Cela est peut-être, du au moins en partie, aux convictions idéologiques des décideurs et surtout aux intérêts nationaux que le pouvoir étatique doit défendre et qui ne sont pas les mêmes suivant les périodes (se distinguer de l'ancien colonisateur ou se rapprocher et coopérer avec lui).

---

<sup>1</sup> Interview dans le quotidien français, *Le Monde* du 6/12/1985, p. 12.

Après l'indépendance, le français était considéré comme une dépendance culturelle à la France, ce qui a obligé le jeune gouverneur à en sortir avec une solution pour l'indépendance culturelle : Et là, c'était l'arabisation qui a attendu 1978 pour être effectuée complètement dans l'école fondamentale<sup>1</sup> : Le 12 juin 1963, l'Assemblée nationale adopta une notion en faveur de l'introduction de la langue arabe dans les débats du Parlement. Aucune loi ne précisait auparavant le statut des langues au Parlement. Puis le président Ben Bella adopta le décret no 64-147 du 28 mai 1964 relatif à l'exécution des lois et règlements, qui ordonnait l'usage de l'arabe dans la rédaction des lois et règlements, ainsi que le français à titre provisoire, mais le caractère provisoire du français est toujours resté jusqu'à aujourd'hui : Art 2 stipule que le Journal officiel soit rédigé en langue arabe mais ce n'est qu'à titre provisoire, il comporte également une édition en langue française.

Foudil Cheriguen dit *« la quasi-totalité de la population née à partir de 1962 a bénéficié d'un enseignement en français puis progressivement d'un enseignement de français »*.

Après l'indépendance, l'Algérie a adopté la politique d'arabisation traduit par la récupération des référents culturel, identitaire et linguistique. L'impacte de la domination linguistique coloniale a fait du français après l'indépendance, la première langue étrangère à jouir d'un statut de langue véhiculaire : Sur le plan formel, elle est définie comme la première langue étrangère, mais elle reste dominante dans les institutions administratives et économiques<sup>2</sup>

Monsieur le Président de la République Algérienne, BOUTEFLIKA Abdelaziz au sommet de la francophonie à Beyrouth 1999 confirme que :

*« L'Algérie est un pays qui n'appartient pas à la francophonie mais nous n'avons aucune raison d'avoir une attitude figée vis-à-vis de la langue française qui nous a tant appris et qui nous a, en tout cas, ouvert la fenêtre de la culture française »*.

Aujourd'hui encore, le français conserve un rôle privilégié en tant que première langue étrangère qui occupe une place très importante dans l'éducation, la politique et l'administration. L'enseignement et l'apprentissage du français est obligatoire dans les établissements scolaires algériens dès la troisième année primaire « Cette langue est vue comme la possibilité d'une promotion sociale et comme un instrument d'ouverture vers la modernité, la connaissance. Elle reste la langue des citations cultivées, du monde de

---

<sup>1</sup>Abdenour Arezki, Le rôle et la place du français dans le système éducatif algérien, Université Abderhamane MIRA(Béjaia), Algérie, pp 23

<sup>2</sup>Ben Azzouz Nadjiba, Politique linguistique en Algérie Arabisation et francophonie, université Mohamed Khaydar Biskra,

l'industrie et du commerce international .Elle est récurrente exclusivement ou concurremment avec l'arabe sur les enseignes des commerces ».

Ce qui est certes c'est que la langue française sans être officielle, elle véhicule l'officialité, sans être la langue d'enseignement, elle reste une langue privilégiée de transmission du savoir sans être la langue d'identité, elle continue de façonner de différentes manières et par plusieurs canaux l'imaginaire collectif.

Elle est associée à des stéréotypes valorisants renvoyant aux représentations collectives. Elle est aussi le produit d'une recherche de prestige culturel ou de positionnement social et elle est aussi souvent liée au travail et à la promotion professionnelle.

Actuellement, le français est une réalité existante en Algérie, que nous ne pourrons pas la dénier, qui coexiste de toute évidence avec les autres langues vivantes que ce soit l'arabe classique (institutionnelle) ou les dialectes algériens (institutionnelles ) et même les autres langues vivantes en Algérie telle que le berbère ou l'Anglais .Mais c'est constaté que la langue de Molière occupe toujours une place fondamentale dans notre société, dans tous les secteurs : social, économique et éducatif , que nous allons plus détailler

Nous constatons que jusqu'à présent, l'Algérie est toujours tourmentée entre l'arabisation et la francisation, elle n'arrive toujours pas à trouver l'équilibre entre les deux extrémités, et ne cesse d'opter tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre.

### **1.2 - Le français ... Un cas bien particulier, en Algérie**

L'Algérie est le seul pays du Maghreb qui ne fait pas partie d'aucune institution officielle se faisant l'ambassadeur de la langue française<sup>1</sup>, à savoir la francophonie .un refus vis-à-vis de la francophonie soulève souvent d'ennuyeuses interrogations et repose continuellement la question et de la prégnance de la culture française dans la société.

A partir de l'indépendance et pendant des années et des années, l'Algérie a été un pays officiellement monolingue avec la langue arabe classique comme langue officielle et nationale. Cependant cela n'a pas empêché l'existence d'autres langues qui ont longtemps combattues pour survivre en Algérien, citons le cas de l'arabe algérien, que certains le nomment dialectal, le berbère, qui ne devient une langue nationale qu'à partir de 2002, avec

---

<sup>1</sup>En octobre 2008, le président Bouteflika s'était présenté encore «en qualité d'invité spécial» au XII<sup>e</sup> Sommet de Québec (Canada), qui s'est déroulé du 17 au 19 octobre et coïncidait avec le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Québec par Samuel de Champlain (1608). Comme quoi les sommets de la Francophonie sont encore perçus par les autorités algériennes comme un «cadre politique de soumission à la France». Pourtant, la Francophonie de 2008 n'était plus du tout celle des années 1970, alors que les barrières idéologiques de l'époque ont été levées, mais l'Algérie semble encore l'ignorer, empêtrée elle-même dans sa propre idéologie anticoloniale française.

toutes ses variantes et encore le français comme langue qualifiée d'être un marqueur social par excellence.

Les 132 ans de la colonisation, historiquement parlant, ont fortement laissé leur empreinte sur toutes les générations algériennes jusqu'aux nos jours que ce soit négativement ou positivement notamment dans l'enseignement.

Cependant l'éclatement linguistique ne s'est pas produit qu'après l'indépendance en 1962, avec l'instauration de l'école obligatoire pour tous, qui tient un rôle essentiel dans l'enseignement des langues y compris le français. A cette époque, l'Algérie ne fonctionnait qu'en français dans tous les secteurs : enseignement, administration, économie et environnement, et socialement le français est perçu comme étant une langue de prestige assurant l'acquisition de la culture correspondante une image valorisée.

Même de nos jours, le français demeure présent sur la scène linguistique nationale : la proximité géographique permet le déplacement des Algériens vers la France, une destination recensée comme le premier pays visité par les Algériens que ce soit pour études, visites familiales ou tourisme. Cependant, la situation sociolinguistique du français en Algérie présente un cas exceptionnel, dans un pays colonisé pendant plus d'un siècle où une personne sur deux parle le français ; et connaît une situation conflictuelle, qui existait depuis la naissance de l'Etat algérien indépendant, le bilinguisme scolaire français-arabe pratiqué dans les premières années de l'indépendance, accordait de part le fait que tout le système fonctionnait en français. Un conflit entre deux groupes, chacun deux va essayer de valoriser sa langue et dévaloriser la langue de l'autre :

- D'une part, ceux qui tiennent la position pour la langue arabe utilisée par le régime en place qui recherchait la légitimité en faisant référence à l'islam et à sa langue, dans le 2eme article de la loi N0 5 -91 du 16 janvier 1991, pourtant sur la généralisation de l'utilisation de la langue arabe , cette langue y est présentée comme de la personnalité nationale authentique et une constante de la nation .Les arabisants rejettent toute utilisation de la langue française puisqu'ils l'associent à la colonisation .

- D'autre part , il ya les partisans de la langue française , pour qui cette langue<sup>1</sup> est Comparable à ce que l'écrivain Kateb Yacine : il faut tirer profit de cette langue internationale afin de s'ouvrir sur le monde, « *La langue de la colonisation reste en effet,( ...) la seule voie d'accès à la communication internationale et à la civilisation moderne ...il est claire qu'elle recevra ,dans un tel contexte, des déterminations linguistiques et culturelles nouvelles propres à l'enrichir* ».

---

<sup>1</sup> Samira Boubaker ,Etudier le français ...quelle histoire ,pp 57.

### 1.3 - La situation actuelle du français en Algérie

Dans cette partie, nous allons nous étaler à parler du français dans paysage linguistique algérien.

En Algérie, le français s'est maintenu, dès bien avant l'indépendance, les algériens ont approuvé leurs capacités étonnantes à la maîtrise de cette langue ; en effet, malgré la mise en route en 1968 du processus formel d'arabisation de la fonction publique et l'arabisation de tous les documents administratifs, il n'en demeure pas moins que le français se maintient à l'oral dans la plupart des administrations.

Toutefois et malgré les mesures prises par le gouvernement en 1976, pour donner au pays « un visage arabe », jusqu'à présent dans les villes du nord la plupart des plaques des rues, des enseignes des magasins, des panneaux publicitaires sont bilingues arabe/français voire, dans certaines villes de Kabylie, trilingues arabe/berbère/français. Il y a également de nombreuses enseignes et de nombreux panneaux publicitaires en français uniquement :

- Dans le paysage médiatique, aujourd'hui, on trouve plus de journaux en français que durant l'Algérie française ; nous avons, à côté des quotidiens arabophones, une profusion de titres en français : Au niveau d'Alger seulement, il existe 6 quotidiens francophones dont *El Watan*, *Liberté*, *El Moudjahid*, *Alger Républicain*, *Alger-Soir*, *Le Matin*.. Il existe près d'une cinquantaine de journaux quotidiens en Algérie, cependant le gouvernement contrôle les imprimeries et la publicité, ce qui rend la liberté des journaux indépendants plus relative. Les journaux sont publiés en arabe, en français.

- Pour la radio, à côté de la chaîne 1 et de la chaîne 2 qui émettent respectivement en arabe et en kabyle, nous avons la chaîne 3 qui émet en français. Dans les médias, c'est la télévision qui a été le plus touchée par l'arabisation. Toutefois, elle projette régulièrement en soirée des films en français voire des débats en langue française. De plus, depuis l'avènement de la parabole, de nombreux foyers algériens sont connectés aux chaînes télévisées françaises ce qui accroît considérablement le contact des Algériens avec le français. Il faut noter que les médias, la presse orale et surtout écrite ont contribué fortement à la diffusion du français dans le pays<sup>1</sup>. Dans la production littéraire, de grands noms de la littérature algérienne d'expression française comme Mohamed Dib, Kateb Yacine, Mouloud Mammeri, Mouloud Feraoun, Rachid Boudjedra, Assia Djebbar... qui ont commencé à publier durant la période coloniale et qui ont fait le choix d'écrire en français (à ce propos, nous retiendrons les propos de Kateb

---

<sup>1</sup> Pierre Fiala, Pierre Lafon, Marie France Piguet, La locution entre lexique, syntaxe, et pragmatique, Publication INALF, Paris, 1997, pp 66.

Yacine qui considérait le français comme un « butin de guerre »). A côté de ces fameux écrivains nous avons une nouvelle génération d'écrivains plus ou moins jeunes certains, qui sont nés pendant la période coloniale en 1950 et ont commencé leur carrière après l'indépendance et qui bien qu'ayant des parcours et des profils très différents ont choisi d'écrire, eux aussi, en français, prenons à titre d'exemple Maïssa Bey Malika Mokeddem, Maïssa Bey, Yasmina Khaddra, Tahar Djaout.

- Dans les pratiques linguistiques, le français s'est maintenu, certes mais d'une manière différente, sous différents aspects et selon les régions et les milieux des locuteurs algériens,

- Le français se manifeste aussi par des emprunts compacts dans différents domaines :

Nous allons citer quelques cas d'emprunts de l'arabe au français bien qu'ils sont fort nombreux puisqu'on dans le quotidien, le locuteur algérien emploie le français de façon variable et fortement utilisé : /lamiri/ pour « la mairie ». /l,bos,,ta/ pour « la poste » džadarmi/ pour « gendarme » /daraki/. /əttaksi/ pour « le taxi » /əssinima/ pour « le cinéma » sala sinimaija//film/ pour « film » avec un pluriel /aeflaem/.

Nous pourrions même aller à dire que le locuteur algérien a algérianisé la langue française, l'adopter et l'adapter à sa propre manière.

- La trace du français se retrouve également dans de nombreux néologismes construits sur la base d'un mot arabe auquel on adjoint un suffixe français (« hitiste » sur la base de /hit/ « mur » et le suffixe «- iste ») ou d'un mot français auquel on adjoint un suffixe français mais pour donner un mot inexistant en français (« dégoutage » sur la base de « dégoût » et du suffixe « -age » ; « taxieur » sur la base de « taxi » et du suffixe « -eur »).

- En plus, le français est repéré aussi dans une pratique de plus en plus répandue, chez les jeunes, particulièrement, qui fait l'objet d'une alternance codique arabe/français, nous parlons de ce cas -là lorsqu'il ya un usage alternatif de deux ou plusieurs langues dans le même énoncé ou la même conversation qui peut s'agir soit d'une alternance extra phrastique, soit d'une alternance intra phrastique, soit d'une alternance inter phrastique<sup>1</sup>, dans un autre cas, c'est un phénomène repris dans certaines publicités : Exemple : « djezzy /çiš/ (vis) la vie » de

---

<sup>1</sup> L'alternance extra phrastique : elle se réalise lorsque le locuteur introduit dans la 2ème langue des formes idiomatiques ou idiotismes c'est-à-dire des expressions qui semblent propres à une langue et qu'il est difficile de traduire littéralement. Ex: « Ils ont été /jaçni/ (en quelque sorte) très enthousiastes », l'alternance intra phrastique : c'est l'alternance des 2 langues à l'intérieur d'une seule et même phrase : ex : « j'ai profité de le mettre 3 fêtes puisik /smanet 3alih šwija/ (j'ai légèrement grossi) » et l'alternance inter phrastique : c'est l'alternance qui se fait entre plusieurs phrases ou des fragments de discours dans les productions d'un même locuteur ou dans les prises de parole entre interlocuteurs. Exemple : « oui tu as raison. /txafi iroh wa ixelik/ ( tu as peur qu'il parte et qu'il te laisse) ».

l'opérateur de téléphonie mobile « djezzy ») ;et dans plusieurs chansons également Exemple : Dans la chanson de Gnawa diffusion « ouvrez les stores » : « çinek tšuf (tes yeux voient) l'envers du décor »<sup>1</sup> .

- Dans l'enseignement : La langue d'enseignement est le français dans les établissements algériens . Ajoutons que, dans les années 1970, le gouvernement avait réduit les écoles privées et avait placé toutes les écoles sous son contrôle. Le nombre d'élèves inscrits dans ces établissements scolaires privés a augmenté d'année en année. Selon le ministre de l'Éducation, ils sont près de 25 000 élèves à travers le territoire national. D'autres sources indiquent que leur nombre avait atteint les 80000, tous paliers confondus (de la maternelle au brevet). Ces établissements privés ont fait leur apparition dans les années 1990, et dispensent la totalité des cours en langue arabe. En 2010, le nombre d'élèves inscrits dans les établissements privés était de 16 560 pour l'ensemble des cycles .Le gouvernement algérien a prévu une loi dont la mise en application devait être l'automne 2005. Le ministre de l'Éducation menaçait de faire fermer les écoles qui ne se conformeraient pas au programme officiel, notamment à un enseignement à 90 % en arabe: *«Les écoles privées sont (reconnues, mais) soumises aux mêmes programmes et au même encadrement que les écoles publiques, la seule différence est qu'elles sont autorisées à avoir d'autres programmes supplémentaires que le Ministère doit avaliser également. Nous allons leur donner un délai pour se conformer à la réglementation, sans cela elles devront arrêter leurs activités »*<sup>2</sup>

Depuis les années 2000, la politique de régression progressive de l'enseignement du français a été quelque peu tempérée. Ceci s'explique par le fait que, pour le président de la république algérienne Abdelaziz Bouteflika <sup>3</sup>, la langue française n'est plus un tabou. Cette déclaration faite devant l'Assemblée Nationale à Paris le 16 juin 2000, en témoigne : « La langue française et la haute culture qu'elle véhicule restent pour l'Algérie, des acquis importants et précieux que la réhabilitation de l'arabe, notre langue nationale, ne saurait frapper d'ostracisme. C'est là une richesse à même de féconder notre propre culture et c'est pourquoi le français, à l'instar d'autres langues modernes, et plus encore en raison de ses vertus intrinsèques et de son ancienneté dans notre pays, gardera une place qu'aucun complexe, aucun ressentiment ni aucune conjoncture quelconque ne saurait lui disputer » ,sur

---

<sup>1</sup> Rabéa Djedaini Les exemples qui sont cités sont transcrits en alphabet phonétique international API,empruntés au mémoire de magister « L'alternance codique arabe/français dans la communication électronique » ;

<sup>2</sup> [http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algerie-Politique\\_ling.htm](http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algerie-Politique_ling.htm) Algérie(3) La politique linguistique d'arabisation,

<sup>3</sup> Le Monde, 17 juin 2000, Pp 18.

le terrain de l'enseignement public cette position se concrétise par la décision contenue dans le rapport final de la commission nationale de réforme du système éducatif installée par le président de la république en mai 2000 qui préconise la réintroduction du français dès la 2ème année du cycle primaire à raison de 3 heures hebdomadaires. Toutefois, il faut préciser qu'à l'heure actuelle le français n'est introduit qu'en 3ème année primaire sur décision du ministre et sous prétexte que « l'élève doit d'abord se familiariser avec sa langue nationale pendant les deux premières années de sa scolarisation » .

Et ce n'est qu'à partir des années 90, que nous assistons à l'ouverture, dans la plupart des grandes villes d'Algérie comme Alger, Tizi-Ouzou, Béjaïa, Annaba, Constantine...des écoles privées dans lesquelles, la langue d'enseignement a longtemps été le français. Cependant , en 2005, ces écoles sont sommées de se conformer au programme officiel des écoles publiques. La seule différence autorisée étant qu'elles peuvent avoir d'autres programmes supplémentaires (en l'occurrence le programme français) qui doivent être avalisés par le Ministère.

En fait, dans ces écoles , le volume imparti aux deux langues (l'arabe et le français ) est quasiment identique voire légèrement supérieur pour le français (19 heures contre 16 heures) et l'objectif affiché par la plupart des directeurs est de former de bons bilingues arabe/français pour les préparer à suivre dans de bonnes conditions leurs études supérieures.

La réouverture des CCF dans la plupart des grandes villes d'Algérie s'est accompagnée de l'ouverture de départements de langue française qui reçoivent des centaines d'étudiants par session et qui préparent ces derniers aux diplômes de langue française (DELF et DALF).

Durant l'année 2002/2003, nous avons assisté à la réouverture du lycée français à Alger qui prépare aux diplômes de l'éducation nationale française et qui est fréquenté par des écoliers algériens de milieu favorisé car le prix de la formation est particulièrement élevé.

Enfin, les universités algériennes, en particulier les filières scientifiques et techniques qui ne fonctionnent qu' en français , ces filières ont un taux d'échec énorme en 1ère année du fait que la plupart des étudiants qui y rentrent sont totalement arabisés et qu'ils doivent donc assimiler simultanément deux savoirs : la langue étrangère (dans laquelle la science est enseignée) et le savoir scientifique qu'ils découvrent. Le constat qui a été fait est que les étudiants ont du mal à réorganiser leurs connaissances en français pour suivre des cours, se documenter, préparer et passer des examens, dans cette langue. Ces dernières années, il y a donc une réflexion qui est menée pour renforcer les compétences de ces étudiants en français en leur proposant un enseignement spécifique de FOS ou de FOU dans lequel on adopte une

démarche de formation sur mesure en fonction des particularités et des besoins du public ciblé. Des programmes spécifiques ont donc été mis au point dans lesquels on insiste sur la nécessité de faire travailler les étudiants sur des documents de leur spécialité. Les départements de français de quelques universités algériennes en particulier l'université d'Alger ont d'ailleurs ouvert un master FLE/FOS pour préparer des enseignants susceptibles de prendre en charge ces formations.

### **II - Origines de l'implantation de la langue française au Pays du matin calme**

#### **(Corée du sud)**

Souvent méconnue en Occident, la petite péninsule qui s'avance vers le sud au Nord-est de l'immense Chine a dû longtemps compter avec le poids de l'empire du Milieu avant de subir les effets de la domination japonaise. Très marquée culturellement par son puissant voisin, la Corée du sud n'en a pas moins affirmé une existence politique au moins aussi ancienne que celle du Japon mais il a fallu l'occupation étrangère pour qu'émerge une véritable conscience identitaire durement éprouvée par la division que subit le pays depuis plus d'un demi-siècle.

Les succès économiques spectaculaires du « dragon » sud-coréen contrastent avec l'autisme politique et idéologique qui caractérise la Corée demeurée, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, un État fossile témoignant de la « belle époque » du passé stalinisme.

La complexité de la géopolitique est-asiatique ne rend guère probable une réunification rapide, à laquelle aucun des grands acteurs régionaux ne semble avoir intérêt, mais l'avenir dira si, au-delà de l'intégration économique progressive et apparemment inéluctable du nouvel Extrême-Orient, la réalité coréenne pourra s'exprimer de nouveau de manière autonome sur le terrain politique, dans l'espace bien étroit que lui laisseront les deux géants chinois et japonais<sup>1</sup>.

#### **2.1 . Un aperçu historique**

La Corée du sud est, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, dirigée par la dynastie Choson (ou Joseon **위대한세종대왕**, de dépendance strictement confucéenne. Après une période d'invasions japonaises et mandchoues aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le royaume se referme sur lui-même, menant une politique de strict isolationnisme, pour empêcher tout contact avec l'étranger. La Corée du sud est cependant vassale de la Chine des Qing depuis 1637.

---

<sup>1</sup> - [www.clio.fr](http://www.clio.fr), 2016 CLIO

L'investiture du roi de Corée doit être approuvée par les Qing et le paiement d'un tribut matérialise cette suzeraineté de la Chine. Cependant, la Chine n'intervient pas dans les affaires intérieures de la Corée, tant que la politique menée respecte cette situation. L'isolement de la Corée du sud empêche cependant tout progrès technique et conduit à une sclérose des institutions et de la société, menant le royaume de Choson sur la pente d'un long déclin. Au XIXe siècle, il devient ainsi une proie de choix pour les appétits des grandes puissances étrangères<sup>1</sup>.

C'est à Emile Martel, ancien élève de l'école des mines, que l'on doit la création de la première école de Français en Corée du sud, en 1895. Durant l'occupation de la Corée, les japonais qui vont rester en Corée du sud durant 36 ans, interdisent l'enseignement des langues étrangères et c'est au japon que les premiers enseignants coréens de français vont être formés. C'est aussi du japon que vont venir un certain nombre des mots français aujourd'hui employés en Corée du sud .

La réputation de la France n'est sans doute pas étrangère au fait que ce soit d'abord dans le domaine des arts et des lettres que les coréens utilisent des mots d'origine française. Ils emploient les termes «dessin», «croquis », «avant-garde», «nuance», «collage»...

Parfois, les mots équivalents existent en coréens, mais le mot français sonne plus chic. C'est le cas de «restaurant» où parfois on peut aller se servir au «buffet». Les coréens vont aussi en «discothèque» et au «cinéma» et s'ils aiment la musique classique, ils peuvent aller voir un «ballet»<sup>2</sup>.

D'autres mots ont cependant une connotation plus grivoise, liée aussi sans doute à la réputation de la France. Les «salons» ou «cafés» désignent plutôt des endroits où les hommes peuvent boire de l'alcool en présence de charmantes hôtesse. Les patronnes de ces établissements sont d'ailleurs appelés «madame».

Mais comme les français sont aussi romantiques, le mot «rendez-vous» en Corée signifie nécessairement une rencontre entre amoureux. Ces derniers peuvent aussi parfois connaître la «mélancolie». Si un mot d'origine française a acquis aux yeux des coréens une valeur particulière, c'est sans doute «résistance» qui est liée à l'histoire récente de leur pays.

---

<sup>1</sup> La Corée, ouverture forcée et découverte du « royaume-ermite » d'Extrême-Orient (Dossier réalisé par le service éducatif de la MGT)

<sup>2</sup><http://fighting-hallyu.e-monsite.com/art/coree-du-sud/la-langue-francaise-en-coree-du-sud.html#kIRv5mVvGFfoTdCt.99>

On peut aussi citer les mots «prolétariat», «bourgeois» et enfin «vacances» : une grande tradition française encore peu développée en Corée...

La Corée du sud est, depuis le XIVe siècle, dirigée par le dynastie Choson (ou Joseon), d'obédience strictement confucéenne. Après une période d'invasions japonaises et mandchoues aux XVIe et XVIIe siècles, le royaume se referme sur lui-même, menant une politique de strict isolationnisme, pour empêcher tout contact avec l'étranger. La Corée est cependant vassale de la Chine des Qing depuis 1637. L'investiture du roi de Corée doit être approuvée par les Qing et le paiement d'un tribut matérialise cette suzeraineté de la Chine. Cependant, la Chine n'intervient pas dans les affaires intérieures de la Corée, tant que la politique menée respecte cette situation. L'isolement de la Corée du sud empêche cependant tout progrès technique et conduit à une sclérose des institutions et de la société, menant le royaume de Choson sur la pente d'un long déclin. Au XIXe siècle, il devient ainsi une proie de choix pour les appétits des grandes puissances étrangères<sup>1</sup>.

Le premier dictionnaire est le *Dictionnaire français-coréen*, achevé par le père Féron en 1869. On peut citer aussi le rôle du père Félix-Clair Ridet, qui dirige la rédaction d'un *Dictionnaire coréen-français* (1880) et d'une *Grammaire coréenne* (1881).

### 2.2 - Les emprunts du coréen au français

Le français c'est une langue qui jouit d'une bonne image en Corée et dont quelques mots ont même pris place dans le dictionnaire coréen, de nombreux coréens apprennent le français..

Nous allons donner à titre d'exemple certain nombre de mots français qui sont entrés dans le vocabulaire coréen, qui sont parfois des évolutions tenant compte de la phonétique coréenne. Ce sont notamment des termes du domaine culinaire, 빵 (Pain), 카페 (café) (le lieu où l'on consomme) et 바게트 (baguette). Il s'agit aussi de mots du domaine culturel qui sont passés du français au coréen par l'intermédiaire de l'anglais : 앙코르 (encore, avec le sens de bis, au théâtre), 데뷔 (début, s'agissant du premier concert d'un chanteur ou de la première

---

<sup>1</sup> La Corée, ouverture forcée et découverte du « royaume-ermite » d'Extrême-Orient (Dossier réalisé par le service éducatif de la MGT)

apparition sur scène ou à l'écran d'une actrice ou d'un acteur), 시네마 (cinéma), 누벨 바그 (nouvelle vague), 아방가르드 (avant-garde). Des termes politiques français sont également entrés dans le vocabulaire coréen, tels que 쿠데타 (coup d'état), 노블리스 오블리제 (noblesse oblige), 프롤레타리아 (prolétariat), et 레지스탕스 (résistance). Tous ces mots étaient d'abord passés dans la langue anglaise. Enfin, des mots exprimant les sentiments sont également entrés dans le vocabulaire coréen, tels que 멜랑콜리 (mélancolie) (directement du français) et 랑데부 (rendez-vous), ce dernier terme est exclusivement employé pour désigner un rendez-vous amoureux.

Donc les coréens emploient ces mots parfois sans en connaître la provenance. Pourtant, ils sont relativement nombreux, même si leur prononciation diffère parfois fortement. On parle donc un peu français en Corée...

Cependant, le français a directement emprunté des termes culinaires au vocabulaire coréen, comme kimchi 김치 (plat à base de piments et de légumes fermentés, notamment du chou), bibimbap 비빔밥 (d'un mot coréen signifiant « mélange », de « riz cuit » pap 밥, de viande et de légumes) et bulgogi 불고기 (dont le sens littéral est « viande » kogi 고기 (grillée sur le « feu » bul, comme pour les grillades que nous faisons sur un barbecue). Le français a également adopté le terme « chaebol » en référence aux conglomérats industriels sud-coréens. Avant l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Corée, en 1886, il y eut plusieurs tentatives de contacts venant d'abord des Français, puis des Coréens. Le premier Français à les avoir rencontrés, sans se rendre pour autant dans la péninsule, a été le moine Guillaume de Rubrouck, envoyé de Saint-Louis auprès du Khan Mongol, en 1256. Les Coréens, venus rendre hommage à la cour du Khan en tant que vassaux de la Mongolie, lui semblaient " *petits et basanés comme des Espagnols* ". Leur vêtement, sorte de dalmatique, et leur regard, toujours baissé, le frappèrent également, comme il le relata dans son ouvrage, « *Voyage dans l'Empire Mongol* »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> [https://www.senat.fr/ga/ga97-018/ga97-018\\_mono.html#toc34](https://www.senat.fr/ga/ga97-018/ga97-018_mono.html#toc34)

### 2.3 - Le statut du français en Corée du sud

Le statut du français en Corée peut être considéré sous deux angles :

1 ° Pour un observateur extérieur : Ce statut peut apparaître très favorable. En tant que seconde langue vivante, le français bénéficie d'une bonne implantation -la meilleure de tous les pays d'Asie- à la fois dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Les statistiques font impression : 800 professeurs enseignent le français à 315 000 lycéens, soit près d'un lycéen sur quatre, répartis dans 470 établissements publics et privés ; 20 000 étudiants, dans 75 départements de faculté, se spécialisent dans l'étude de la langue et de sa littérature.

2 ° Le français est installé au milieu scolaire et universitaire, et n'en sort guère. Sa présence dans la vie économique et sociale de la Corée est extrêmement réduite. Ce n'est pas un hasard si le choix du français est majoritairement opéré par les étudiantes, acteurs mineurs de l'économie nationale.

Ces deux points de vue correspondent chacun à une réalité.

La place du français , dans le milieu institué ,est due, en grande partie, à l'héritage du confucianisme, qui a toujours mis en avant l'étude comme moyen de perfectionnement de soi, et donné au pays, depuis longtemps, une forte tradition culturelle. Ce pays de lettrés ne pouvait qu'apprécier le riche patrimoine historique, littéraire et artistique de la France. L'action de la France en faveur des arts renforce cet attrait. Le lien que les Coréens font entre la culture française et sa langue, confère à celle-ci un statut particulier. Cela la protège des aléas politiques ou économiques, auxquels peuvent être soumises les autres secondes langues.

Cependant, malgré sa bonne implantation et son prestige, tous les efforts déployés pour l'enseignement/apprentissage du français aboutissent actuellement à un résultat modeste. A long terme, cette situation risque d'entraîner le désintéressement des apprenants et, par voie de conséquence, le recul du français en Corée du sud. Il est donc nécessaire d'améliorer cet enseignement/apprentissage.

Un certain nombre de facteurs négatifs de l'enseignement/apprentissage du français ont été identifiés: ils sont liés au manque de formation des enseignants en premier lieu, aux méthodes livresques et aussi à la lourdeur des effectifs.

Tout d'abord, la formation inappropriée des enseignants les laisse souvent peu motivés et passifs : très peu d'entre eux possèdent une maîtrise acceptable de la langue-culture française. Ils sont donc naturellement peu enclins à introduire l'oral, totalement absent de l'enseignement secondaire, ou à le développer dans le cursus universitaire ; d'autant moins que cela

soulignerait leurs propres faiblesses dans ce domaine.

D'un autre côté, il est vrai que le maintien de méthodes théoriques ne les encourage guère à se perfectionner en langue. Si la tradition confucéenne a été bénéfique pour développer le goût de l'étude spéculative, elle n'est pas adaptée à l'enseignement/apprentissage des langues vivantes, car elle privilégie beaucoup trop les méthodes livresques.

Enfin, la lourdeur des effectifs ainsi que la pratique linguistique et culturelle en milieu exo-lingue (langue étrangère enseignée en langue maternelle) ne peuvent favoriser les échanges<sup>1</sup>. Il résulte des carences de cet enseignement/apprentissage une très faible connaissance de la langue-culture, vis-à-vis de l'omniprésence de l'anglais et de la culture américaine et devant la concurrence nouvelle d'autres langues vivantes, le français occupe, en définitive, une place restreinte dans la société coréenne. La suprématie de l'anglais dans les échanges internationaux paraît difficilement réversible et, d'autre part, le chinois et le japonais ont toutes les chances d'occuper une place grandissante.

Pour faire face à ce constat, des propositions ont pour objectif à valoriser le statut du français en Corée portant essentiellement la formation des enseignants, les programmes d'études et l'action linguistique et culturelle de la France, cependant, pour ce qui concerne la formation initiale, des chercheurs souhaitent qu'il y aura une participation régulière à des séjours partagés avec des professeurs natifs et une meilleure préparation du stage pratique d'enseignement.

Pour parfaire leur formation continue, il faudrait organiser, d'une part, des réunions régulières en petits groupes, sous la direction d'un formateur coréen, d'autre part, augmenter le nombre des séjours linguistiques en France, avec une durée plus courte et un contenu plus souple que le stage pédagogique existant.

D'un autre part, à propos de l'aménagement des programmes, la grammaire dite « décortiquée » doit être remplacée par une vision globale de son fonctionnement, et le seul exercice de traduction de textes littéraires complété par l'analyse de leur style. A cela devrait s'ajouter un travail systématique de la phonétique, au lieu de la simple répétition de phrases isolées, avec pour objectif de comprendre et de se faire comprendre, grâce à la mise en valeur de la prosodie française, ce qui correspond aux attentes des apprenants.

Pour ce qui concerne l'action linguistique et culturelle de la France, un certain nombre de souhaits ont été exprimés, dont les principaux seraient de mieux préparer les enseignants

---

<sup>1</sup>Bulletin spécial de l'Ambassade de France à Séoul, 23 janvier 1995, objet : La présence culturelle, linguistique et scientifique française en Corée, Pp 333.

français au contexte local tenant compte de leur mentalité, habitudes d'apprentissage en particulier, et en plus de s'assurer, dans la mesure du possible, de leur motivation.

Pour la mise en œuvre de ces propositions, il ne peut être question de remettre en cause le système préétabli. Il s'agit, en effet, de favoriser une nécessaire évolution, mais sans révolution. La maîtrise de l'oral ainsi que l'accès à la "culture quotidienne et comportementale», selon R. GALISSON, constituent des outils permettant aux apprenants une meilleure compréhension linguistique et culturelle. En aucun cas, il ne s'agit d'imposer le modèle occidental, mais d'améliorer le système existant, afin de le rendre plus opérationnel et mieux adapté, à l'image de l'évolution positive intervenue récemment dans l'enseignement du coréen et de l'anglais.

L'oral, soutenu par les étudiants et les parents, des recommandations apparaissent non seulement souhaitables, mais possibles. Mais en même temps, au-delà de cette nécessaire dynamisation de son enseignement/apprentissage, ce qui amène à s'interroger sur l'avenir du français en Corée.

Le français bien enseigné rendra plus fructueux les échanges bilatéraux, mais globalement, il continuera à avoir peu d'incidence dans la vie courante. Par conséquent, sa vocation doit rester éminemment culturelle ; la dimension formatrice, la richesse et la valeur humaniste de la langue-culture française, seront toujours ses meilleurs atouts pour l'avenir. Puisse la Corée ne pas céder à la tentation utilitaire, pour que le français demeure un lien d'échanges et d'enrichissement, qui l'aide à préserver, à valoriser, sa propre langue-culture dans l'équilibre et l'harmonie avec les autres.

### **2.4 - Perspective de la langue-culture français**

Toutefois, les relations franco –coréennes ont connu un certain malentendu dû à l'incompréhension culturelle et historique<sup>1</sup>

Les Coréens ont tendance à porter leurs jugements à travers cette logique, bien particulière puisqu'ils sont habitués à la logique confucéenne. Des problèmes de communication, sont accentués par une connaissance insuffisante des langues occidentales, se posent couramment, en raison de la différence des cultures d'entreprise : la logique cartésienne se heurte à la pensée confucéenne.<sup>2</sup>

Les Coréens ont pris conscience de l'importance de la langue-culture en vue de meilleurs

---

<sup>1</sup> En faveur d'un essor de la langue de Molière en Corée, Courrier de la Corée, n° 853, 18 septembre 1993, p. 27

<sup>2</sup> Rapport N° 18 - Apprendre le français en Corée Groupe interparlementaire d'amitié France-Corée du Sud  
Rapport Groupe d'amitié France-Corée du Sud n° 18 - 1997/1998

résultats des échanges, tant pour les études que pour les affaires. L'ancienne présidente de la Société Coréenne de Langue et de Littérature Françaises (S.C.L.L.F.) affirme : « *Sans savoir communiquer en cette langue, des études approfondies sur le pays dans divers domaines ne seront guère possibles* »

Aujourd'hui, les relations franco-coréennes entrent dans une phase de maturité, fondée, au-delà de certains éléments objectifs, sur l'attraction permanente des Coréens envers la France. Cet attrait est sans doute lié aux valeurs traditionnelles et culturelles fortes de la France à travers son passé, son présent et un avenir rempli de potentialités. Si la France était simplement un pays beau et riche mais sans passé, les Coréens, attachés à l'histoire, ne pourraient l'apprécier autant.

La langue-culture française possède d'indéniables atouts au pays du matin calme. Le français jouit d'une image très positive : il ne s'agit ni d'une langue imposée comme le japonais pendant l'occupation, ni d'une langue obligatoire pour les études et les affaires comme l'anglais. Mais c'est une langue choisie pour elle-même, pour sa beauté et par amour de la culture française. L'élargissement de sa connaissance favorisera une meilleure compréhension réciproque et un approfondissement des échanges dans divers domaines, étant donné que l'enseignement apprentissage du français est dispensé essentiellement dans les facultés et dans les Alliances Françaises. Le français pourrait profiter de son côté préservé, à la différence de l'anglais qui a subi de nombreuses modifications. Les efforts de la France pour la diffusion de sa langue-culture sont appréciés des Coréens francophiles et commencent à porter leurs fruits. Même ceux qui ne connaissent pas la langue s'intéressent à la culture et fréquentent le ciné-club du Centre Culturel Français. L'Alliance Française de Séoul, accueillant environ 5000 étudiants par an, est l'une des plus importantes d'Asie. Il faut également compter les cinq autres Alliances qui se développent peu à peu dans les principales villes comme « Pusan » ou bien « Daegu ».

### **2.5 - Des signes de renaissance<sup>1</sup>**

Le français possède, entre autres, deux atouts insuffisamment exploités jusqu'à présent. L'un, a été mis en lumière par l'accession<sup>2</sup> d'un diplomate coréen à la tête de l'ONU, engendrant ainsi une vague d'intérêt pour ces carrières et le désir de jouer un rôle sur la scène internationale : c'est son statut de langue internationale. L'autre, est sa fonction d'outil de communication dans le monde francophone. Jusqu'à présent, les hommes d'affaires coréens

---

<sup>1</sup> [https://www.senat.fr/ga/ga97-018/ga97-018\\_mono.html](https://www.senat.fr/ga/ga97-018/ga97-018_mono.html)

<sup>2</sup> Marianne Milhaud Université Hankuk des études étrangères, Paradoxe et perspectives du français en Corée, Synergies Corée n° 2 - 2011 p26

ont estimé que l'anglais suffisait amplement et leurs pairs français les ont confortés dans cette attitude. De fait, les sociétés françaises implantées en Corée du sud recrutent leurs cadres sur leur compétences, premièrement techniques et deuxièmement en anglais. Cette politique s'applique également ailleurs. C'est faire peu de cas de la dimension socioculturelle de l'échange, fût-il commercial.

En effet, « le message a des chances de gagner en qualité, quand chacun des locuteurs s'exprime dans la langue de l'autre, plutôt que quand les interlocuteurs doivent passer par l'intermédiaire d'une troisième langue (aujourd'hui le plus souvent l'anglais). La méconnaissance des rituels de négociation, et jusqu'à un emballage non conforme aux habitudes culturelles d'un pays ou d'une communauté donnée, peuvent réduire à néant tous les efforts d'une entreprise ».

Une étude, menée en 2008 sur les offres d'emploi en ligne d'un des plus grands portails de recrutement coréen, révèle un tournant dans les exigences linguistiques des employeurs que les politiciens semblaient ne pas avoir prévu.

Il est clair que l'enseignement du français, en Corée du Sud, rencontre depuis une dizaine d'années des difficultés <sup>1</sup>qui se traduisent par une baisse du nombre d'apprenants. Cette situation semble être due en particulier à une politique éducative et à des méthodes didactiques inadaptées aux aspirations des apprenants coréens dans un contexte de mondialisation. Dans cette contribution, un dispositif nomade a été proposé, visant la pratique de l'oral et nous présentons les résultats d'une expérience menée auprès d'un groupe d'étudiants d'une université coréenne. Selon cette expérience, le dispositif semble pouvoir motiver et inciter les étudiants à pratiquer le français. Les résultats nous montrent également qu'il faudrait privilégier des approches spécifiques au contexte socioculturel<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> L'enseignement du français aux lycées coréens Han-UpJang Université Ewha, Corée du Sud [hujang@ewha.ac.kr](mailto:hujang@ewha.ac.kr), Synergies *Chine* n°8 -2013pp95

<sup>2</sup> KIM Hee-Kyung, Andreas Groeger Université de Grenoble 3, l'enseignement du français en Corée : Des propositions didactiques nouvelles Synergies *Corée* n° 2 - 2011 pp. 37 .

## Chapitre II

### Le système d'enseignement en Algérie et en Corée de sud

#### 2.1 - Le système d'enseignement en Algérie

##### 2.1.1 - Définition et caractéristiques

Le système éducatif algérien est divisé en plusieurs niveaux : préparatoire, fondamental (primaire, et moyen), secondaire, professionnel et enfin l'enseignement supérieur. Il faut prendre également en compte la formation continue qui est assurée par l'université de la formation continue ; la construction des écoles, leurs équipements, leurs entretiens, leur gardiennage et leur sécurité est à la charge de la commune, dirigée par un directeur, alors que la création et la suppression des collèges et des lycées interviennent par décret<sup>1</sup>.

La nouvelle loi de 2008 sur l'orientation sur l'éducation nationale a fixée les dispositions fondamentales régissant le système éducatif national, et venue compléter l'ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976 qui a été le cadre de référence de l'éducation et la formation en Algérie. La loi n° 99-05 du 04 avril 1999, modifiée et complétée par la loi n° 08-06 du 23 février 2008 a eu pour objet de fixer les dispositions fondamentales applicables à l'enseignement supérieur et l'organisation des cycles de formation supérieure. Le décret exécutif n° 08-265 du 19 août 2008 est venu enrichir ces deux lois sur le régime des études en vue de l'obtention du diplôme de master et du diplôme de doctorat.

L'organisation et la gestion des niveaux primaire, moyen et secondaire est assurée par le Ministère de l'Éducation Nationale, le niveau professionnel est confié au ministère de la formation et de l'enseignement professionnels et enfin la gestion de l'enseignement supérieur est confiée au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Bref, L'enseignement en Algérie est structuré de la façon suivante :

- L'enseignement préscolaire non obligatoire ;
- L'enseignement fondamental, obligatoire et gratuit, d'une durée de neuf années ;
- L'enseignement secondaire général et technique ;
- L'enseignement supérieur ;
- La formation professionnelle<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Algérie, données mondiales de l'éducation, 7ème édition 2010/2011. Version révisée mai 2012, pp 10.

<sup>2</sup> Yusuf Kocoglu, Lead, Université du Sud Toulon-Var, Rapport commandité par l'OCMO dans le cadre du programme Méditerranée Nouvelle Chance (MedNC) Fiche pays Algérie Décembre 2014, pp4.

Les réformes de 2008 précisent que le système éducatif algérien pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale comprend les niveaux d'enseignement suivants : l'éducation préparatoire, l'enseignement fondamental (regroupant l'enseignement primaire et l'enseignement moyen), l'enseignement secondaire général et technologique<sup>1</sup>

De plus, cette réforme a conduit à avoir des classes regroupant les générations 1995-1996, sans compter les redoublements vu que les personnes nées en 1995 sont les dernières à bénéficier du système à six ans alors que la génération 1996 est la première à inaugurer l'abolition de la sixième année de primaire. Nous nous sommes référés aux articles du journal officiel qui déterminent chaque période du système éducatif national :

### - **L'école maternelle ou préparatoire**

Concernant l'éducation préparatoire, l'article 38 la définit ainsi : « L'éducation préscolaire regroupe, en amont de la scolarité obligatoire, les différents stades de prise en charge socio-éducative des enfants âgés de trois (3) à six (6) ans.

L'éducation préparatoire, au sens de la présente loi, correspond au stade final de l'éducation préscolaire ; elle est celle qui prépare les enfants âgés de cinq (5) et six (6) ans à l'accès à l'enseignement primaire (art. 39) .

L'éducation préparatoire a pour objet, notamment :

- \* de favoriser chez les enfants, grâce à des activités ludiques, l'épanouissement de leur personnalité .
- \* de leur faire prendre conscience de leur corps, surtout grâce à l'acquisition, par le jeu d'habiletés sensori-motrices .
- \* de créer en eux de bonnes habitudes par l'entraînement à la vie en collectivité ;
- \* de développer leur pratique du langage à travers des situations de communication induites par les activités proposées et le jeu .
- \* de les initier aux premiers éléments de lecture, d'écriture et de calcul à travers des activités attrayantes et des jeux appropriés.

Les responsables des écoles préparatoires doivent veiller, en liaison avec les structures de la santé, au dépistage des handicaps sensoriels, moteurs ou intellectuels en vue de leur prise en charge précoce.

---

<sup>1</sup> Art. 27 de la nouvelle loi de 2008 sur l'orientation sur l'éducation nationale stipule que le système éducatif national comprend les niveaux d'enseignement suivants :

. l'éducation préparatoire ; . l'enseignement fondamental, regroupant l'enseignement primaire et l'enseignement moyen ; . l'enseignement secondaire général et technologique

Toutefois l'article 40 du même journal officiel précise que l'éducation préparatoire est dispensée dans des écoles préparatoires, des jardins d'enfants et des classes enfantines ouvertes au sein d'écoles primaires.

### - **L'école fondamentale**

Passant à la deuxième classe du système éducatif qui est l'enseignement fondamental.

Il faut noter qu'il est bien déterminé dans l'article 44 du journal officiel de la loi n° 08-04<sup>1</sup> du 23 janvier 2008, sur l'orientation de l'éducation nationale : « L'enseignement fondamental assure un enseignement commun à tous les élèves, leur permettant d'acquérir les savoirs fondamentaux nécessaires et les compétences essentielles pour leur permettre soit la poursuite de leur scolarité dans le niveau d'enseignement suivant, soit leur intégration dans l'enseignement et la formation professionnels, soit la participation à la vie de la société.

L'enseignement fondamental vise, notamment, à :

- doter les élèves des outils d'apprentissage essentiels que sont la lecture, l'écriture et le calcul ;
- dispenser, à travers les différentes disciplines, les contenus éducatifs fondamentaux comprenant aussi bien les savoirs et savoir-faire que les valeurs et attitudes qui permettent aux élèves :

  - d'acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre tout au long de leur vie ;
  - de renforcer leur identité en harmonie avec les valeurs et traditions sociales, spirituelles et éthiques issues de l'héritage culturel commun ;
  - de s'imprégner des valeurs de la citoyenneté et des exigences de la vie en société.
  - d'apprendre à observer, analyser, raisonner, résoudre des problèmes ; de comprendre le monde vivant et inerte, ainsi que les processus technologiques de fabrication et de production.
  - de développer leur sensibilité et d'aiguiser leur sens esthétique, leur curiosité, leur imagination, leur créativité et leur esprit critique ;
  - de s'initier aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et à leurs applications élémentaires.
  - de favoriser l'épanouissement harmonieux de leur corps et de développer leurs capacités physiques et manuelles, d'encourager l'esprit d'initiative, le goût de l'effort, la persévérance et l'endurance.

---

<sup>1</sup> journal officiel de la République Algérienne n° 04 du 19 moharram 1429 du 27 janvier 2008,pp11

- d'avoir une ouverture sur les civilisations et les cultures étrangères, d'accepter les différences et de coexister pacifiquement avec les autres peuples, de poursuivre des études ou des formations ultérieures.

Art. 46 : L'enseignement fondamental a une durée de neuf (9) ans. Il regroupe l'enseignement primaire et l'enseignement moyen.

Art. 47 : L'enseignement primaire, d'une durée de cinq (5) ans, est dispensé dans des écoles primaires.

L'enseignement primaire peut être dispensé dans des établissements privés d'éducation et l'enseignement agréés, créés en application de l'article 18 ci-dessus.

Art. 48 : L'âge d'entrée à l'école primaire est fixé à six (6) ans révolus. Cependant, des dérogations d'âge peuvent être accordées selon des conditions fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Toutefois , la fin de la scolarité dans l'enseignement primaire est sanctionnée par un examen final ouvrant droit à la délivrance d'une attestation de succès. Les modalités d'admission en première année moyenne sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Art. 50 : L'enseignement moyen, d'une durée de quatre (4) ans, est dispensé dans des collèges d'enseignement moyen. L'enseignement moyen peut être dispensé dans des établissements privés d'éducation et d'enseignement agréés, créés en application de l'article 18 ci-dessus.

Art. 51 : La fin de la scolarité dans l'enseignement moyen est sanctionnée par un examen final ouvrant droit à l'obtention d'un diplôme appelé « brevet d'enseignement moyen ». Les modalités de délivrance du diplôme du brevet d'enseignement moyen sont déterminées par voie réglementaire. Les modalités d'admission en première année secondaire sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Art. 52 : Les élèves de quatrième année des élèves de quatrième année de l'enseignement moyen déclarés admis conformément aux procédures visées à l'article 51 ci-dessus sont orientés vers l'enseignement secondaire général et technologique ou vers l'enseignement professionnel, en fonction de leurs vœux et conformément aux critères retenus par les procédures d'orientation. Les élèves non admis ont la possibilité de rejoindre soit la formation professionnelle, soit la vie active, s'ils ont atteint l'âge de seize (16) ans révolus. L'enseignement moyen déclarés admis conformément aux procédures visées à l'article 51 ci-dessus sont orientés vers l'enseignement secondaire général et technologique ou vers

l'enseignement professionnel, en fonction de leurs vœux et conformément aux critères retenus par les procédures d'orientation.<sup>1</sup>

### - **Le lycée**

La dernière classe qui forme le système éducatif national est l'enseignement secondaire général et technologique. Ce dernier est défini par l'article 53 et ce qui le suit ainsi :

« L'enseignement secondaire général et technologique constitue la voie académique en aval de l'enseignement fondamental obligatoire.

Cet enseignement vise à :

-consolider et d'approfondir les connaissances acquises dans les différents champs disciplinaires.

- développer les méthodes et les capacités de travail personnel et de travail en équipe et de cultiver les facultés d'analyse, de synthèse, de raisonnement, de jugement, de communication et de prise de responsabilités.

-offrir des parcours diversifiés permettant la spécialisation progressive dans les différentes filières en rapport avec les choix et les aptitudes des élèves ;

- préparer les élèves à la poursuite d'études ou de formations supérieures.

L'enseignement secondaire général et technologique, d'une durée de trois (3) ans, est dispensé dans des lycées. L'enseignement secondaire général et technologique peut être dispensé dans des établissements privés d'éducation et d'enseignement agréés, créés en application de l'article 18 ci-dessus.

Art. 55 : L'enseignement secondaire général et technologique est organisé en filières ; il peut être organisé : en tronc commun en première année, en filières à compter de la deuxième année. Les filières sont déterminées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Art. 56 : La fin de la scolarité dans l'enseignement secondaire général et technologique est sanctionnée par le baccalauréat de l'enseignement secondaire. Les modalités de délivrance du baccalauréat de l'enseignement secondaire sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

### **2.1.2 - Les réformes**

Concernant les réformes du système éducatif après l'indépendance, nous allons les détailler ci –dessous :

---

<sup>1</sup> Ibid. journal officiel de la République Algérienne n° 04, pp 12

Dès l'indépendance, l'Algérie s'est décidé de redonner à l'arabe la place qu'il lui mérite et qu'il avait perdue durant la période coloniale.

Au fil de toutes les constitutions que l'Algérie a connue depuis 1962, elles se sont toutes mis d'accord sur le suivant « la langue arabe est la langue nationale et officielle de l'État », article 5 de la constitution 1963, L'arabe est la langue nationale et officielle. L'État œuvre à généraliser l'utilisation de la langue nationale au plan officiel article 3 de la constitution de 1976. « L'arabe est la langue nationale et officielle » article 3 de la Constitution de 1989, voire de même pour la Constitution de 1996 (en vigueur jusqu'en 2006 mais modifiée en 2002 et en 2008).

Actuellement c'est la Constitution de 2016 qui est en vigueur dont l'article stipule que l'arabe est la langue nationale et officielle de l'Etat. Il est créé auprès du président de la République, un Haut Conseil de la langue arabe<sup>1</sup>. Nous citons à titre d'exemple le taux de scolarisation des enfants algériens entre 1954 et 1998 : 1954 (15 %) - 1966 (47,2 %) - 1977 (70,4 %) - 1987 (79,86 %) - 1998 (83,05 %)<sup>2</sup>.

Quant au français en tant qu'une langue étrangère en Algérie, c'est la loi du 23 janvier 2008 portant loi d'orientation sur l'éducation nationale (2008) qui règle son fonctionnement, il permet l'enseignement des langues étrangères<sup>3</sup>: Article 35 : « L'enseignement des langues étrangères est assuré dans des conditions fixées par voie réglementaire ». qui est introduit comme langue étrangère obligatoire dès la troisième année du primaire et, par la suite, jusqu'à la fin du secondaire. Deux sondages d'opinions, réalisés en 1999 et en 2001, ont révélé que plus de 70 % des Algériens étaient en faveur de l'enseignement du français dès la première année de l'école primaire. C'est aussi la langue d'enseignement pour les cours avancés de mathématiques et de sciences. Les Algériens peuvent aussi apprendre l'anglais, l'espagnol, l'italien ou l'allemand.

Il est à noter que l'édification du système éducatif algérien, s'est réalisée à un rythme rapide depuis l'indépendance, et représente aujourd'hui un ensemble de sous systèmes qui est en voie d'être profondément réformé, cependant l'Algérie indépendante s'est très vite attachée à décoloniser l'enseignement par une série de réformes des programmes touchant tous les degrés, et à décoloniser l'histoire, les mentalités, par un véritable contre enseignement

---

<sup>1</sup> Le haut Conseil est chargé notamment d'œuvrer à l'épanouissement de la langue arabe et à la généralisation de son utilisation dans les domaines scientifiques et technologique, ainsi qu'à l'encouragement de la traduction vers l'arabe à cette fin.

<sup>2</sup> Ahmed Djebbar, Le système éducatif algérien : miroir d'une société en crise et en mutation, L'Algérie face à la mondialisation, 2007, pp175. /

<sup>3</sup> Loi du 23 janvier 2008 portant loi d'orientation sur l'éducation nationale (2008).

combattant les préjugés et les mensonges inculqués par le colonialisme, en faisant mieux connaître ce qu'il a voulu faire mépriser, déformer ou ignorer<sup>1</sup>.

La réforme du système éducatif en Algérie, mise en œuvre progressivement depuis 2003, est à l'origine d'une refonte pédagogique. Si les contenus notionnels n'ont subi que quelques aménagements, le changement semble se situer au niveau des démarches. Ce même rangement est observé depuis quelques années dans les autres pays du Maghreb où le courant pédagogique des compétences (Schneider, 2006) ou la doxa des compétences (Crahay, 2006) influencent tous les programmes scolaires.

Les tensions sous-jacentes à la définition des compétences terminales, en particulier en terminales de lycée, sont au centre des préoccupations actuelles des auteurs-concepteurs de programmes et de manuels scolaires. Sur le terrain, c'est le même tumulte qui perdure depuis la mise en place de la réforme. Nous avons voulu savoir pourquoi. Le point de départ d'une recherche voulue résider dans une interrogation toute simple : quelles représentations ont les chercheurs auteurs-concepteurs des programmes de réforme et les enseignants de l'approche par compétences ? Les principales représentations de cette « réforme des compétences » comme ont tendance à la désignation de différents acteurs du système et d'identifier les changements induits et/ou les résistances qui se manifestent dans les pratiques les productions et/ou pratiques afin de décrypter les principaux paradoxes sous-jacents.<sup>2</sup>

Dès l'indépendance jusqu'au nos jours, l'Algérie insiste à redonner à l'arabe la place qu'il mérite ; les autorités algériennes proclament donc l'arabe langue nationale et officielle , comme nous venons de citer précédemment, et décident de généraliser l'utilisation de la langue arabe dans l'enseignement bien que à cette époque ni les moyens humains ni les moyens pédagogiques étaient à la portée de la nouvelle Etat<sup>3</sup>. Le recours à des enseignants égyptiens et syriens était une obligation à ce temps- là pour combler le vide et pallier le manque existant au niveau des enseignants, puisque l'école était bilingue avec le français qui domine l'enseignement des différentes disciplines scolaires .

---

<sup>1</sup> Bekioua Fateh et Reffaf Mehdi ,Education et croissance économique en Algérie :une analyse en terme de causalité à l'aide des modèles Var par INPS Alger-Ingénieur en statistique appliquée 2006 .

<sup>2</sup>Zohra Hassani, La réforme du système éducatif en Algérie : quels changements dans les pratiques des enseignants , Université d'Oran, Département de français,Oran /Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle.

<sup>3</sup> Déclaration de BEN BELLA Ahmed à l'agence de presse Algérie-Presse-Service, le 24 avril 1962.

Bref, la politique linguistique<sup>1</sup> a connu autant de changements dès le lendemain de l'indépendance jusqu'au nos jours et nous allons les résumer ainsi :

Mais avant d'entamer ces réformes, notons que malgré le bénéfice de l'enseignement bilingue mais face à cela, les résultats sont choquants :

Donc la première réforme c'était est en 1967, une période qualifiée par l'arabisation totale des deux premières années de l'école primaire.

En 1971 : Le cycle primaire a connu l'introduction du français dès la 4eme année primaire ainsi que la suppression totale des classes bilingues transitoires dans lesquelles on enseignait toutes les matières scientifiques qu'en français, d'un autre coté la réforme touche aussi le cycle universitaire mise en application en 1971/1972 qui est l'aboutissement de plusieurs années d'effort et de réflexion. L'algérienisation totale des programmes de sciences sociales est devenu par cette réforme une réalité. L'enseignement de l'économie politique comprend l'étude des problèmes de la gestion socialiste.<sup>2</sup> Cette réforme vise à :

- La formation des cadres immédiatement opérationnels exigés par l'effort de développement de l'Algérie en mobilisant l'ensemble de son potentiel,
- La diversification des profils de formation pour satisfaire les besoins de l'ensemble des secteurs : en d'autres termes, l'université doit répondre à toutes les demandes en cadres que lui formuleront les organismes utilisateurs,
- La formation du plus grand nombre de cadres au moindre coût possible afin de rentabiliser au maximum l'ensemble des investissements, cela est exigé par la nécessité du développement du pays,
- Durant sa formation, l'étudiant doit s'imprégner des réalités de son peuple grâce à l'ouverture de l'université sur la collectivité nationale qu'il aura à servir, ce qui permettra de former des cadres engagés auprès de leur peuple.

Cette rénovation du système éducatif a vu le jour, juste après celle concernant l'enseignement supérieur en 1971. Les deux réformes étaient dictées par une demande pressante en cadres et en main d'œuvre qualifiée. L'objectif principal visé par cette mesure est

---

<sup>1</sup> La notion de *politique linguistique* renvoie à toute décision prise pour orienter et régler l'usage d'une ou de plusieurs langues dans les communications d'une organisation ou dans la diffusion d'un bien ou d'un service, quelles que soient la nature ou la taille de l'organisation et quelle que soit la forme que prend cette décision.

<sup>2</sup> Bekrioua Fateh et Reffaf Mehdi INPPS Alger –Ingénieur en statistique appliquée 2006.Education et renaissance Algérie :une analyse en terme de causalité à l'aide des modèles VAR .

de remplacer l'école primaire classique, par l'école fondamental polytechnique, en intégrant les deux cycles primaires et moyen dans un seul cycle dénommé l'enseignement fondamental composé de trois paliers, trois ans pour chacun, d'une durée total de 9 ans<sup>1</sup>. Les années 1980 et 1981, ont connu la spécialisation des facultés des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales où l'enseignement ne se fait qu'en langue arabe cependant les filières scientifiques et techniques des universités et les grandes instituts ont continué à enseigner en langue française où le français a changé son statut d'une langue utilisée pour enseigner les autres matières à une langue enseignée en elle-même.

Arrivons maintenant à la nouvelle réforme du système éducatif : qualifiée d'être une réforme globale du système éducatif entreprise, à travers l'instauration, par le président de la république d'une commission nationale de réforme du système éducatif le 13 mai 2000. La commission était chargée de procéder, sur la base de critères scientifiques et pédagogiques, à une évaluation du système éducatif en place en vue d'établir un diagnostic qualifié, objectif et exhaustif de tous les éléments constitutifs du système d'éducation, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur, et d'étudier, en fonction de cette évaluation, une refonte totale et complète du système éducatif. Cette nouvelle réforme a été entreprise le 13 mai 2000, après l'instauration d'une commission nationale de réforme du système éducatif. Cette dernière était chargée de procéder à une évaluation du système éducatif en vue d'établir un diagnostic et de faire, en fonction des résultats, une refonte totale et complète de l'organisation scolaire et universitaire.

La commission a donc été chargée de proposer un projet définissant les éléments constitutifs d'une nouvelle politique éducative comportant, notamment, une proposition de schéma directeur portant d'une part, sur les principes généraux, les objectifs, les stratégies et les échéanciers de mise en œuvre graduelle de la nouvelle politique éducative, et, d'autre part, sur l'organisation et l'articulation des sous-systèmes ainsi que l'évaluation des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place. La Commission a adopté son rapport général (mi mars 2001). Ce projet de réforme de l'éducation correspond à une étape de la démarche globale de réforme du système éducatif engagée par l'État, réforme dont l'opportunité a été constamment confortée au cours de ces dernières années par les réactions de mécontentement de l'opinion publique devant les performances insuffisantes enregistrées

aux examens scolaires, notamment au baccalauréat, et par les aspirations légitimes de la société à un enseignement et une formation de qualité pour ses enfants. L'injection ponctuelle de mesures dites qualitatives n'a pas suffi, malgré une légère tendance à l'amélioration observée au cours des cinq dernières années<sup>1</sup>.

L'arabisation a été présentée à l'opinion algérienne comme un moyen d'assumer son identité arabo-musulmane. Mais les classes favorisées ont toujours assuré à leurs enfants un enseignement faisant une large part à la langue française, et quand il fut interdit à leurs enfants, à partir de 1988, de fréquenter les établissements français en Algérie, ils les envoyèrent à l'étranger ou leur firent donner des cours particuliers. Aujourd'hui la floraison des écoles privées répond à cette demande d'une formation moderne et multilingue. Cette hypocrisie sociale a été rapidement perçue par l'ensemble de la population. Elle a davantage nuit à la crédibilité des dirigeants qu'à la langue française dont l'utilité était ainsi avérée.<sup>2</sup>

En ce qui concerne l'enseignement, le pays « déjà un peu bilingue, s'engageait pratiquement dans la voie d'un enseignement bilingue généralisé bien qu'aucun responsable algérien et même aucun particulier ne l'ait publiquement réclamé ou simplement souhaité. Au contraire »<sup>3</sup>.

### **2.2 - Le système éducatif en Corée du sud**

#### **2. 2.1 - Définition et caractéristiques**

Le système éducatif coréen se compose de six années d'enseignement primaire, de trois années d'enseignement secondaire du premier cycle (le collège), de trois années d'enseignement secondaire du second cycle (le lycée), de quatre années d'enseignement supérieur, ainsi que d'un troisième cycle débouchant sur un doctorat d'État. Il existe également des collèges universitaires professionnels en deux ans, ainsi que des écoles professionnelles. Conformément à la Loi sur l'éducation et aux décrets qui y sont liés, tous les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés, sont placés sous l'autorité du ministère de l'Éducation.

---

<sup>1</sup> Fatima NEKKAL: Université d'Oran, Faculté des sciences économiques, sciences commerciales et sciences de gestion, Algérie.

<sup>2</sup> L'Algérie pays francophone, *Traversées francophones*, dir. Katia Malausséna et Gérard Sznicer, éd. Suzanne Hurter, Genève, 201048 site du ministère de l'éducation : [http://english.moe.go.kr/web/1707/site/contents/en/en\\_0275.jsp](http://english.moe.go.kr/web/1707/site/contents/en/en_0275.jsp)

Le système éducatif coréen emploie exclusivement la langue nationale comme véhicule d'enseignement. À tous les échelons, le coréen sert de langue d'enseignement. Le système éducatif coréen semble assez performant puisque le taux d'alphabétisation atteint presque les 100 %.

Comme les échanges économiques occupent un rôle très important en Corée du Sud, le gouvernement encourage activement l'étude de la langue anglaise, voire de plusieurs langues étrangères. La connaissance de langues est considérée en Corée du Sud comme un enrichissement personnel sur le plan culturel et intellectuel et elle constitue aujourd'hui l'un des objectifs essentiels des études.

Ainsi, l'anglais est enseigné comme langue seconde à tous les niveaux, du primaire à l'université. À partir du secondaire (lycée), les élèves peuvent apprendre, en plus de l'anglais, le chinois, le japonais, le français, l'allemand ou l'espagnol. Dans l'enseignement secondaire, le japonais vient en seconde position après l'allemand, mais devant le français.

Dans les universités, le japonais arrive seulement en cinquième position après l'anglais, l'allemand, le français et le chinois. Cela dit, l'anglais est enseigné à tous les Coréens dès l'âge de 12 ans à raison de six à sept heures par semaine, l'anglais constitue une matière fondamentale, presque au même titre que la langue nationale et les mathématiques. Les autres langues étrangères, considérées comme des «matières mineures», sont abordées seulement en deuxième partie du second cycle du secondaire, à raison d'une à trois heures hebdomadaires.

Bref, en Corée du sud, la scolarité est obligatoire de 6 à 14 ans mais 90 % des 6-17 ans sont scolarisés. Pas de redoublement au cycle primaire:

- Enseignement primaire : 6 ans ; enseignement secondaire inférieur 3 ans ;
- enseignement secondaire supérieur : 3 ans. À la fin de l'école primaire, les élèves sont affectés de manière aléatoire dans un établissement de leur zone d'habitation, qu'il soit public ou privé (Affectation scolaire aléatoire).
- Politique de péréquation des écoles secondaires: politique qui a réduit progressivement l'examen d'entrée dans les établissements du secondaire supérieur, d'abord à Séoul et Pusan (1974) puis dans les grandes villes ,pour permettre le développement normal des enfants en réduisant le stress, éviter que les écoles se concentrent sur la

préparation à l'examen de collège, décourager le soutien scolaire privé et réduire les écarts entre les différents établissements.

- Secondaire supérieur : établissements d'enseignement général (66,36 %) et professionnel (30 %) (chiffres 2008). Il existe 23 lycées spéciaux pour les élèves doués en sciences, en arts, en éducation physique et une quarantaine spécialisées dans les langues. 90 % des élèves obtiennent le diplôme de fin d'études secondaire : Diplôme d'études secondaires. Le Collège Test de capacité scolaire (CSAT), introduit en 1993, est un test d'entrée à l'université très sélectif, conçu sous l'autorité du Institut coréen du programme et de l'évaluation (Korean Institute of Curriculum and Evaluation (KICE) pour mesurer les aptitudes générales académiques des élèves. Le résultat du test détermine l'université dans laquelle il sera intégré. Le test est basé sur le curriculum national modifié en 2004. Après 2013, le CSAT s'alignera sur le curriculum révisé de 2009.

Les établissements privés ont leur propre politique. Il ya sept types d'établissements supérieurs .Plus de 30 % des programmes d'enseignement supérieur sont d'une durée inférieure à trois ans (2010). Public / privé La Loi sur les écoles privées (1963) vise à faciliter le développement des écoles privées. 1,3 % des élèves du secteur primaire sont inscrits dans une école privée, 18,3 % au secondaire inférieur et 46,5 % au secondaire supérieur (UNESCO Bangkok, 2012). Environ 80 % des étudiants fréquentent un établissement universitaire privé et le budget des établissements est essentiellement financé (plus de 70 %) par les frais de scolarité.

L'école primaire est gratuite ; l'école secondaire inférieure est gratuite pour les enfants dont les caractéristiques sont définies dans le « Special Education Promotion Act » et pour les enfants des zones rurales. L'enseignement secondaire supérieur est payant.<sup>1</sup>

Le premier lieu de contact avec les langues étrangères se fait à l'école<sup>2</sup> est. Parlant théoriquement, les lycéens peuvent choisir deux langues parmi les six suivantes : anglais, allemand, français, chinois, japonais et espagnol, mais, en réalité, sur le terrain , la plupart des lycées n'enseignent que deux langues : l'anglais et, en général, l'allemand dans les lycées de garçons, le français dans les lycées de filles et le japonais dans les lycées techniques, le chinois et l'espagnol étant très peu enseignés. La répartition des élèves apprenant les langues est la suivante :

---

<sup>1</sup> Source : site du ministère de l'éducation [http://english.moe.go.kr/web/1707/site/contents/en/en\\_0275.jsp](http://english.moe.go.kr/web/1707/site/contents/en/en_0275.jsp).

<sup>2</sup> *Statistical Year Book of Education, Ministry of Education, Séoul, Corée 1983-1993-1994.*

1983		1993		
Allemand	650 000	(44,6 %)	505 000	(43,2 %)
Japonais	460 000	(31,5 %)	325 000	(27,8 %)
Français	334 000	(22,9 %)	288 000	(24,6 %)
Chinois	11 000	(0,7 %)	42 000	(3,6 %)
Espagnol	4 000	(0,3 %)	9 000	(0,8 %)
TOTAL	1 459 000	(100 %)	1 169 000	(100 %)

*Statistical Year Book of Education, Ministry of Education, Seoul, Korea 1983-1993-1994*

Ce qui est intéressant c'est la façon de partager l'enseignement/l'apprentissage des langues étrangères et des secondes langues : qui est partagé de façon très variable entre garçons et filles, le tableau suivant l'indique:<sup>1</sup>

	Allemand	Français	Espagnol	Chinois	Japonais	Proportion filles/garçons en 1994
Filles	140 115	190 855	5 063	16 169	153 419	
Garçons	344 855	93 502	3 394	32 045	153 532	
TOTAL	484 970	284 357	8 457	48 214	306 95	

En principe, les élèves du secondaire (lycée) peuvent choisir deux langues parmi les six suivantes: anglais, allemand, français, chinois, japonais et espagnol. Dans les faits, la plupart des établissements d'enseignement secondaire n'offrent que deux langues: l'anglais et l'allemand dans les écoles de garçons, le français dans les écoles de filles, puis le japonais dans les établissements techniques. Pour le moment, le chinois et l'espagnol sont peu dispensés. Par ailleurs, une réforme de l'éducation datant du mois de mars 1995 prévoyait intégrer l'anglais à partir de 1997 parmi les matières régulières et obligatoires des quatre

<sup>1</sup> [https://www.senat.fr/ga/ga97-018/ga97-018\\_mono.html#toc50](https://www.senat.fr/ga/ga97-018/ga97-018_mono.html#toc50)

dernières années de l'école primaire et d'ajouter en 2001 le russe et l'arabe dans l'enseignement des langues secondes dans les écoles secondaires<sup>1</sup>.

T.1 : Répartition de l'enseignement des deuxièmes langues étrangères dans le secondaire

Langue	1985	1995	2001	2005	2009
l'allemand	58%	42.4 %	30.2 %	10.3 %	4.0 %
le français	18	25.1	18.8	8.5	4.2
le chinois	1	5	10.5	28.1	27.2
le japonais	24	26.7	39.1	51.4	63.3
l'espagnol	0	0.9	1.4	1.2	0.9
le russe				0.4	0.2
l'arabe				0	0
nombre total des élèves		1,163,893	805,750	489,337	480,062

Source : MENC

Donc nous pourrions conclure que le système scolaire en Corée du sud est composée de : l'école maternelle, l'école primaire, le collège, le lycée, l'université. Chaque niveau du système scolaire a ses propres caractéristiques.

### 2.2.1.1 - L'école maternelle

En Corée du sud, les parents mettent leurs enfants à l'école maternelle. L'école maternelle accueille les enfants de 3 à 7 ans. L'école maternelle est le stade antérieur de l'école primaire. On y enseigne les arts, la musique, l'étiquette, etc. Elle est une étape préparatoire à l'école primaire, parce que les enfants y apprennent les bases au sujet des mathématiques, de l'anglais, de la langue nationale, etc.

### 2.2.1.2 - L'école primaire

L'école primaire se déroule en six années. Les enfants commencent l'école primaire à 8 ans. Elle est divisée en petites et grandes classes. Les petites classes finissent le matin mais les grandes classes finissent l'après-midi. On y enseigne tout. Par exemple la langue nationale le hangeul, les mathématiques, l'anglais, les sciences, la société (histoire, géographie, éducation civique ... etc), l'éducation physique, etc...Tout est enseigné par un seul professeur. Elle est le vrai commencement de la vie scolaire. Les écoliers apprennent les normes scolaires. Après la classe, les écoliers étudient dans des instituts privés. Donc, ils n'ont pas de temps libre.

<sup>1</sup> YACCOUB, Joseph. «L'Asie et les minorités» dans *Les minorités dans le monde*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p. 547-591.

### 2.2.1.3 - Le collège

Il dure trois ans et à partir de 14 ans, les enfants vont aux collèges. A partir du collège, les élèves mettent un uniforme. Le collège est plus strict que l'école primaire parce qu'on oblige les collégiens à se couper les cheveux et on vérifie la tenue de leur uniforme. Il y a trois sortes de collèges : les collèges de jeunes filles, les collèges de jeunes garçons et les collèges mixtes. Les collégiens subissent deux examens chaque semestre. Ces épreuves sont importantes parce qu'elles influencent l'orientation du lycée. En Corée, Il faut faire passer les études avant tout. Il faut donc restreindre toutes les autres activités. A cause de cette tendance, les collégiens sont stressés. Ils doivent déjà penser à ce qu'ils veulent faire plus tard. Les collégiens et les lycéens doivent porter des uniformes.

### 2.2.1.4 - Le lycée

Ce cycle dure trois années. Les lycéens commencent à 17 ans. Normalement, on distingue trois sortes de lycées : les lycées généraux, les lycées techniques et les lycées spécialisés. Les élèves choisissent leur lycée quand ils sont en troisième année de collège. Au lycée général, les élèves apprennent les matières de manière plus approfondie qu'au collège. Les cours commencent à huit heures du matin, finissent à six heures du soir. Puis, les élèves doivent suivre des enseignements libres jusqu'à neuf heures ou neuf heures et demie sous la surveillance de leurs professeurs. Si des élèves ne veulent pas participer à ces cours supplémentaires, ils doivent recevoir la permission de leurs professeurs. Donc ces apprentissages, ne sont pas vraiment libres. Les élèves passent tout leur temps au lycée. Au contraire, dans les lycées techniques, il n'y a pas d'apprentissages libres. Alors, les cours des lycées techniques finissent à 6 heures. Dans les lycées spécialisés, on apprend un domaine particulier. Il y a des lycées de langues étrangères, d'art, etc.

Les élèves doivent suivre des enseignements libres jusqu'à la nuit <sup>1</sup>(vers pour les 3<sup>e</sup> année 22 ou 23 heures) . Puis, les lycéens doivent choisir leurs classes entre les sections de lettres ou de sciences quand ils sont en première année. Ils ont 2 examens tous les semestres et des examens blancs pour les préparer au baccalauréat. Des lycéens étudient très tard et très longtemps. Ils viennent aussi étudier au lycée pendant les vacances. En troisième année, les élèves étudient même tous les week-ends parce qu'ils doivent préparer l'examen du baccalauréat. (En coréen, il s'appelle Su-neung : 수능) La pluparts des lycéens veulent entrer

---

<sup>1</sup> Shin Yoo-ran et Lee Ji-young dans air du temps ,le système scolaire en Corée, 13 octobre 2011

dans une bonne université à cause des difficultés d'embauche. En fait, les entreprises emploient surtout les personnes qui ont terminé l'université, et sortir d'une bonne université permet d'avoir un meilleur travail. Les lycéens peuvent donc choisir d'aller à l'université ou pas, mais ils ont le sentiment de devoir aller à l'université. C'est une idée reçue. Après l'examen du baccalauréat, les lycéens étudient moins durement. Ils n'ont plus de cours, plus d'autre examen. Ils se reposent jusqu'à ce qu'ils reçoivent leurs notes d'examen.

### - **Le baccalauréat coréen**

Le baccalauréat coréen se passe tous les ans la deuxième ou la troisième semaine de novembre. L'examen se compose de cinq matières parmi les suivantes : le coréen, les math 1 ou 2, l'anglais, la société ou les sciences, une autre langue étrangère. Les examens de coréen et d'anglais sont composés de compréhensions orales et écrites. Les élèves en lettres choisissent les math 1 et la société, et les élèves en sciences choisissent les math 2 et les sciences. Les math 2 sont plus difficiles que les math 1. La seconde langue étrangère n'est choisie seulement que par quelques personnes. Dans les langues étrangères secondes, il y a : le français, le japonais, le chinois etc. L'étude de la société et des sciences se composent de 7 ou 8 matières.

### **2.2.1.5 - L'université**

Il existe deux sortes d'universités : les universités nationales et des universités privées. Il y a 53 universités nationales en Corée qui dépendent de l'Etat. Les universités nationales sont moins chères que les universités privées. Les étudiants paient les frais d'inscription tous les semestres. Les universités ont aussi des systèmes d'encouragement aux études (des bourses). L'université se passe généralement en quatre années. Les semestres universitaires débutent en mars et en septembre. Il y a deux périodes de grandes vacances en été et en hiver. L'université offre plus de liberté qu'au lycée. Mais, les étudiants ne sont plus surveillés et doivent tout faire par eux-mêmes. Alors, quand ils sont en première années, ils éprouvent des difficultés à s'adapter au système de l'université. Puis, les étudiants doivent se préparer à la vie active. Ils doivent avoir deux ou trois certificats en plus de leur cursus normal (informatique, langue étrangère etc.), avoir de bonnes notes dans tous les cours, faire des activités extras-scolaires et maîtriser l'anglais. Les étudiants connaissent alors le stress de la vie universitaire. Pour terminer l'université, les étudiants passent un examen, rédige un mémoire ou doivent faire les deux. Si les étudiants veulent continuer, ils peuvent faire des études universitaires du cycle supérieur (master, doctorat).

Le problème du programme d'enseignement est que tout le système éducatif est dirigé vers l'université pour accéder au travail. La société coréenne demande une forte compétition entre les élèves. Beaucoup d'élèves étudient durement pour avoir seulement une bonne note. Ils suivent des cours particuliers et vont dans des instituts privés qui occasionnent de grandes dépenses. Certains étudiants croient que les contenus des études universitaires sont inutiles pour avoir un emploi. Alors, les étudiants apprennent moins consciencieusement lorsqu'ils entrent à l'université car ils ont étudié très forts pendant 12 années (de l'école primaire au lycée)<sup>1</sup>. Nous pensons que le système scolaire doit être un peu modifié pour la liberté des élèves.

### **2.3 - Les réformes**

Les réformes qu'a subies l'apprentissage du français en Corée du sud : A plusieurs reprises, le Ministère de l'Education, en Corée de sud, a essayé de modifier et d'améliorer la politique linguistique concernant l'apprentissage des langues secondes mais ces essais ont abouti à de nombreux résultats différents.

#### **2.3.1 - La première réforme, en 1973**

Une réforme qui vise à valoriser les secondes langues, en donnant le feu vert pour le rétablissement du japonais au lycée et il a permis aux lycéens de choisir, au concours pour entrer à l'université, une deuxième langue au lieu de l'anglais. Grâce à cette politique, le japonais s'est développé rapidement, mais, pour les autres langues, cet essai de valorisation n'a pas donné les résultats escomptés, à cause du niveau beaucoup trop faible exigé par rapport à l'anglais : ce dernier était jugé bien plus sévèrement, car supposé mieux connu, alors que des connaissances rudimentaires de seconde langue permettaient d'obtenir des notes plus élevées. Une autre raison de cet échec tient aussi au manque de formation des enseignants en langues étrangères autres que l'anglais. De plus, la valorisation de ces langues s'est heurtée au sentiment général de leur inutilité face à l'anglais.

#### **2.3.2 - La deuxième réforme de 1986**

Une réforme nettement défavorable au développement des secondes langues, car elle poussait à leur abandon sous prétexte que les lycéens n'avaient pas le temps de s'y consacrer, trop pris par la préparation du concours d'entrée : elle permettait aux garçons de choisir une langue étrangère ou la technologie ; les filles avaient le choix entre une langue étrangère et la gestion ménagère. Par conséquent, même les élèves voulant se spécialiser en

---

<sup>1</sup> Shin Yoo-ran et Lee Ji-young, Article publié par : « dans air du temps » .

langues ne les prenaient pas, pour ne pas être désavantagés par rapport à ceux qui optaient pour ces matières plus au moins faciles à assimiler.

Toutefois, cette mesure ne prenait pas en compte l'une des exigences de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire pouvoir étudier sur les textes originaux, français ou allemands. C'est pourquoi l'examen d'entrée en maîtrise et en doctorat demande une bonne connaissance d'une de ces langues. On peut donc facilement imaginer les difficultés que peuvent rencontrer les étudiants pour arriver à mener à bien leurs études universitaires et postuniversitaires, après l'apprentissage.

Cette politique n'a pas tardé à être abandonnée à la suite d'une forte contestation du milieu universitaire.

### **2.3.3 - une nouvelle réforme, en 1992**

Elle a pris conscience de nouveau de l'importance des langues étrangères dans les études. Depuis cette date, la seconde langue est obligatoire au concours d'entrée : ainsi les candidats, désireux de s'inscrire en sciences humaines ou en lettres, doivent passer les quatre matières suivantes avec un coefficient variable selon l'importance de la matière.

### **2.3.4 - La dernière réforme, présentée en mars 1995**

Cette réforme prévoit, d'une part, d'intégrer l'anglais à partir de 1997 parmi les matières régulières et obligatoires des quatre dernières années de l'école primaire et, d'autre part, d'ajouter dès maintenant le russe et, à compter de 2001, l'arabe dans l'enseignement des secondes langues au lycée. A cette même date, le nombre d'heures hebdomadaire augmente . Ce projet d'amélioration de l'enseignement/apprentissage des langues étrangères dans le cadre institutionnel est sans doute décisif pour la Corée qui entre dans l'ère de la mondialisation. Les dirigeants ont enfin pris conscience du besoin urgent de rénover cet enseignement /apprentissage" *centré sur la grammaire et la lecture* ", qui conduisait à un résultat médiocre pour la pratique de la langue.

Dans les établissements secondaires, au cours des vingt dernières années, l'étude du français dans l'enseignement secondaire a subi différents changements :

- Avant 1974, le français ne figurait pas dans les contenus du concours d'entrée en faculté. Une heure de cours par semaine permettait aux élèves d'apprendre quelques expressions de base (salutation, présentation), des chansons et des poèmes. Ce cours, sans enjeu, avait en général beaucoup de succès auprès des élèves, il constituait pour eux une séance pour se distraire.

- A partir de 1974, le français est devenu une matière à option au concours d'entrée, sur un pied d'égalité avec l'anglais. Bien que ce fût la première mesure de reconnaissance officielle de l'enseignement/apprentissage du français, elle n'eut que des effets très limités, en raison du faible nombre d'heures de cours et des méthodes non actualisées.

- En 1986, les treize meilleures facultés de lettres ont intégré les secondes langues parmi les épreuves obligatoires au concours d'entrée. Paradoxalement, au lieu de consacrer l'enseignement/apprentissage du français, cela a créé des difficultés. L'augmentation de la durée d'enseignement, deux à trois heures par semaine, s'avérait insuffisante pour passer en revue l'ensemble des éléments linguistiques nécessaires à l'épreuve (syntaxe, phonétique et lexique). Le programme devenait trop dense et difficilement assimilable par les élèves. Ceux-ci avaient du mal à retenir les leçons d'un cours à l'autre. Il fallait donc procéder à une révision systématique du Cours précédent avant de passer au suivant.

- En 1992, les secondes langues dont le français, étaient systématiquement intégrées au concours d'entrée dans l'ensemble des facultés de lettres. Cependant, le Ministère de l'Education ne s'est pas donné les moyens de rendre cette mesure pleinement opérationnelle, car la formation des enseignants demeure toujours inadaptée. D'autre part, les méthodes, élaborées par les éditeurs locaux, ne contribuent pas à rendre attractif l'enseignement /apprentissage, leur contenu étant toujours strictement fondé sur la progression grammaticale linéaire. Les élèves ont beaucoup de mal à assimiler les points de grammaire, qui leur semblent arides, et surtout la prononciation qui n'est pas détaillée, excepté une présentation de l'alphabet phonétique en première page.

Outre ces problèmes liés à l'inadaptation de la formation des enseignants et des méthodes, le français pâtit d'autres handicaps dans l'esprit des élèves : difficultés d'apprentissage de la langue et inadéquation des épreuves à l'évaluation de sa maîtrise ; ajoutés à cela, sa faible utilité pour la recherche d'un emploi, l'éloignement géographique du pays, une image réductrice de la France, souvent cantonnée dans les produits de luxe et les aspects artistiques.

Pourtant, malgré ces éléments négatifs, le français reste une matière qui garde un certain pouvoir d'attraction. Il participe de la culture générale : la plupart des lycéens ont lu des œuvres françaises traduites. La possibilité d'accéder aux textes originaux est une motivation qu'il ne faut pas négliger. La connaissance de la France et de sa culture, facilitée par l'apprentissage du français, apporte un supplément culturel et intellectuel apprécié dans la société coréenne. Cette dernière motivation est au moins aussi importante que l'apprentissage

de la langue proprement dite. C'est pourquoi de nombreux lycéens continuent à choisir le français pour leurs études supérieures.

## Chapitre III

### Analyse et interprétation

#### 3.1 - Le corpus

En vue de réaliser l'analyse comparative, nous avons choisi un texte du manuel scolaire algérien et un texte du manuel scolaire Coréen pour en appliquer par la suite les critères du CERCL et voir en quelles mesures ces critères peuvent être appliqués pour en finir d'extraire quelques points de convergences et d'autres de divergences entre les deux systèmes concernant l'enseignement de la langue française .

#### 3.2 - Le choix méthodologique

Concernant notre choix méthodologique, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de suivre l'approche comparative qui consiste tout simplement à comparer les phénomènes à étudier. C'est une approche que l'on retrouve très utilisée dans les sciences sociales comme instrument de « mesure ». M Grawitz estime que cette méthode vaut sur le plan scientifique ce que valent les types qu'elle compare ; la comparaison aura de l'intérêt que si elle correspond à ce que la réalité a de plus significatif. Et cette méthode ne peut pas constituer à elle seule le tout de la recherche puisqu'elle dépend de la rigueur des faits et de celui qui les utilise, il est possible par exemple de comparer les caractères identitaires de deux individus de sociétés différentes, ceci afin de dégager des caractéristiques générales de l'identité.

Du fait des difficultés de l'expérimentation dans les sciences sociales, nombreux sont les sociologues qui considèrent l'analyse comparative comme la méthode fondamentale des sciences sociales. Telle était par exemple l'opinion d'Auguste Comte ou celle de Durkheim. Celui-ci, qui définissait l'analyse comparative comme une forme "d'expérimentation indirecte" <sup>1</sup>, écrivait ainsi que "La méthode comparative est la seule qui convienne à la sociologie". On précisera d'abord ici le principe de l'analyse comparative et ses conditions d'application avant d'évoquer les procédés mathématiques auxquels on peut avoir recours à ce stade de la recherche.

---

<sup>1</sup> Les règles de la méthode sociologique, op. cit., p. 124 ,cité par J.-L. Loubet des Bayle, Initiation aux méthodes des sciences sociales (2000),pp 297.

### 3.3. - L'échantillon

Après avoir déterminé notre objet, notre hypothèse ainsi que notre choix méthodologique, nous s'intéressons à la population qui fait l'objet de notre étude comparative par excellence ;

Le public visé dans cette partie c'est bien des lycéens âgés de quinze à dix-sept ans, également répartis entre garçons et filles, bien évidemment issus d'un milieu socio-culturel relativement varié, dans la mesure où presque tous les Coréens (99 %) terminent au moins les études secondaires , voire de même pour les algériens. Les lycéens coréens ont une attitude soumise vis-à-vis de l'Institution et des enseignants : attentifs, coopératifs, serviables... mais leur défaut majeur est une passivité et une certaine timidité qui les empêchent de s'exprimer librement. Ils comptent beaucoup sur les enseignants pour que la barrière psychologique tombe et que des liens s'instaurent réellement. L'échec scolaire est extrêmement rare, car il ne viendrait à l'esprit d'aucun élève d'abandonner en cours de route voire de même pour les jeunes lycéens algériens qui leurs manquent la confiance en eux –même pour s'exprimer en français bien que l'apprentissage du français est précoce par rapport aux coréens qui possèdent cette curiosité en seconde langue assez grande, d'autant qu'ils vont étudier, pour la première fois, une nouvelle langue étrangère en dehors de l'anglais. Ce cours de français d'une à trois heures hebdomadaires est considéré comme une bouffée d'oxygène parmi les programmes d'études surchargés. Il est à noter que même les lycéens algériens font aussi le français trois heures par semaine. Ceux qui apprennent le français, par exemple, sont ravis de saluer en français et d'échanger quelques mots, déjà entendus dans les films ou les chansons. Mais, très vite, leur enthousiasme diminue, car l'apprentissage limité à la grammaire ne leur permet pas de faire des progrès comme ils le souhaiteraient. C'est souvent cette insuffisance qui les amène à reprendre cette même langue en faculté -comme spécialité-, avec l'envie d'aller plus loin et de combler les lacunes du lycée. Sachant que les lycéens algériens confrontent le français partout et l'utilisent dans leurs quotidiens.

### 3.4.- L'analyse des données

Dans cette partie ,nous allons essayer d'examiner à titre d'exemple , une séance du manuel français en l'année cycle secondaire en Algérie et une page d'un manuel en Corée de sud en prenant comme base de notre étude comparative les critères du CECRL , rappelons que nous avons choisi le niveau secondaire puisque l'enseignement de français ne commence ,en Corée de sud , qu'à partir du lycée. mais bien avant cela , nous avons juger utile d'aborder le programme du français pour le secondaire dans les deux pays .

En Algérie, le nouveau programme de français pour le secondaire s'inscrit dans le cadre de la refonte du système éducatif. L'amélioration qualitative de ce dernier doit se réaliser par la prise en compte des transformations que connaît notre pays et celles que connaît le monde (mondialisation des échanges commerciaux, développement vertigineux des technologies de l'information et de la communication etc.). Ce constat nous oblige à voir que l'école n'est plus, pour l'apprenant, la seule détentrice des connaissances (l'apprenant peut parfois être « en avance » sur l'enseignant s'il est plus familiarisé avec ces nouveaux secteurs de transmission des connaissances) et qu'elle ne peut plus fonctionner « en vase clos ».

Cet état de fait nous interpelle sur notre conception de l'école et nous emmène à nous interroger sur les objectifs visés et aussi sur les pratiques<sup>1</sup> des enseignants en classe .

La finalité de l'enseignement du français ne peut se dissocier des finalités d'ensemble du système éducatif. L'enseignement du français doit contribuer avec les autres disciplines à :

- la formation intellectuelle des apprenants pour leur permettre de devenir des citoyens responsables, dotés d'une réelle capacité de raisonnement et de sens critique.
- leur insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Sur un plan plus spécifique, l'enseignement du français doit permettre :

- l'acquisition d'un outil de communication permettant aux apprenants d'accéder aux savoirs.
- la sensibilisation aux technologies modernes de la communication.
- la familiarisation avec d'autres cultures francophones pour comprendre les dimensions universelles que chaque culture porte en elle.
- l'ouverture sur le monde pour prendre du recul par rapport à son propre environnement, pour réduire les cloisonnements et installer des attitudes de tolérance et de paix.

L'élève doit être capable de produire un discours écrit/oral relatif à une situation problème de la vie sociale en respectant les contraintes de la situation de communication ainsi que l'enjeu et en s'impliquant nettement (discours marqués par la subjectivité). Ce qui fait l'OTI (Objectif Terminal d'Intégration (pour le cycle).

Cependant le profil d'entrée en 1<sup>ère</sup> A.S. vise :

- A l'oral, l'élève est capable de :
- distinguer le texte argumentatif du texte narratif, descriptif ou explicatif;
- reformuler un court énoncé narratif, descriptif ou explicatif ;

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Éducation Nationale Commission Nationale des Programmes , Le Nouveau Programme de Français de la 1<sup>ère</sup> Année Secondaire

- produire un court énoncé narratif, descriptif, explicatif ou argumentatif ;
- étayer une argumentation à l'aide d'arguments, d'exemples et d'explications.

-A l'écrit :

En lecture, l'élève est capable de :

- distinguer le texte argumentatif des autres types de textes,
- retrouver à l'intérieur d'un texte argumentatif les énoncés narratifs, descriptifs, explicatifs,
- interpréter une image pour en dégager la visée argumentative.

En production, l'élève est capable de :

- rédiger une lettre pour convaincre,
- étayer un texte argumentatif à l'aide d'arguments, d'exemples et d'explications,
- insérer un passage argumentatif sous forme de dialogue dans un récit,
- traduire une image en énoncé argumentatif.

Tandis qu'en Corée de sud , bien que nous n'avons pas pu accéder aux manuels officiels mais le peu documents précisent qu'en un siècle, les objectifs de l'enseignement du français ont beaucoup évolué. Un programme pragmatique à ses débuts, puisqu'il visait à former la communauté catholique grâce à la traduction des catéchismes et autres rituels, il devint professionnel après la signature du traité franco-coréen, tout en ne concernant qu'un public restreint, celui des traducteurs formés en vue de développer le négoce avec la France. Pourtant, en partie pour des raisons d'éloignement géographique, ces échanges commerciaux ne connurent pas l'essor escompté. Survint alors la période japonaise et l'enseignement du français disparut, comme celui d'autres langues étrangères.

A l'indépendance du pays, en partie sous l'influence japonaise, l'objectif visé devint l'acquisition d'une culture humaniste, les objectifs pratiques furent négligés et l'essentiel de l'étude portait sur la littérature. Cette situation a perduré avec des justifications géographiques et institutionnelles : la France est un pays éloigné et le nombre fixe autorisé de départements de français garantissait l'existence d'un certain nombre de professeurs<sup>1</sup>. Dans un pays coupé de la Chine et du Japon, cette situation de monopole durera jusqu'à la crise financière de la fin des années 90. Maintenu par les instructions officielles, cet objectif ne correspond désormais plus aux attentes sociales et se trouve abandonné par un système plus attentif aux enjeux économiques. Avec la crise asiatique de 1997, un recentrage a eu lieu en faveur de l'anglais et des langues régionales, entraînant une érosion rapide des effectifs lycéens et obligeant

---

<sup>1</sup> Jang, H.-U. 1999, « Décloisonnement des départements et enseignement du FLE ». Enseignement de Langue et Littérature Françaises, n°7, pp.87.

parallèlement les enseignants de français et d'allemand à se réorienter vers le chinois et le japonais. Dans un travail précédent<sup>1</sup>, Milhaud, M a tenté d'analyser ce déclin qui lui a semblé provenir à la fois de facteurs internes, liés aux conditions mêmes de l'enseignement et de décisions politiques imposées par le contexte mondial, les langues devant se positionner sur un marché concurrentiel.<sup>2</sup>

Au collège coréen, concernant la place du français dans l'enseignement secondaire, les recherches montrent que, l'élève apprend obligatoirement l'anglais et lors des deux dernières années de lycée, il a le choix d'une deuxième langue qu'il étudiera au rythme de deux séances hebdomadaires de 50 minutes chacune, dans la plupart des lycées. On compte cependant une cinquantaine de lycées de langues étrangères préparant en fait aux carrières internationales dans le domaine des affaires, de la politique ou de l'administration, qui dispensent jusqu'à six heures hebdomadaires en langue vivante ; alors que quelquefois, les lycées choisissent pour tous leurs élèves une seule de ces langues, et dans ce cas c'est souvent le français<sup>3</sup>. L'effectif total au secondaire représente environ 13 % des lycéens.

D'autre part, contrairement à l'allemand principalement choisie par les garçons, le français, langue « de la culture, du raffinement et de la mode », est plutôt considérée comme une langue pour les filles. De fait, les lycées qui choisissent le français pour leurs élèves sont en majorité des lycées de jeunes filles. Face à une demande récente mais très forte en japonais, linguistiquement et culturellement plus proche, l'enseignement de l'allemand et du français, sérieusement concurrencé, connaît actuellement une situation critique.

Alors que pour le choix des manuels, il se fera, tous les cinq ans, par le ministère de l'Éducation nationale Coréen qui renouvelle les manuels pour les lycées et en sélectionne huit pour être édités. Ce qui signifie que les rédacteurs et les éditeurs dont l'ouvrage n'aura pas été retenu auront investi leur temps et leurs efforts en vain, la sélection n'intervenant qu'après présentation des douze leçons totalement rédigées.

Les manuels actuellement en usage, datent de 2002 (la cinquième et dernière édition) et comprennent chacun deux tomes : le premier pour l'avant-dernière année de lycée, et le deuxième, pour la dernière année, plus centré sur l'enseignement de la civilisation française. Quiconque ouvre pour la première fois un de ces manuels, sera frappé par la

---

<sup>1</sup> Milhaud, M. 2010a. Politique linguistique des langues étrangères dans l'éducation nationale en Corée. L'enseignement du français : état des lieux et perspectives. Thèse de doctorat en sciences du langage. Université des Antilles et de la Guyane

<sup>2</sup> Marianne MILHAUD Université Hankuk des études étrangères, Paradoxe et perspectives du français en Corée, synergies Corée n° 2 - 2011 pp. 28 ,

<sup>3</sup> Kim Hee-Kyung, l'enseignement du français en Corée, synergies Corée 2 , 2011, PP 43 .

fréquence des référents coréens dans les nombreux petits dessins illustrant les leçons. Certes, il trouvera aussi quelques Tour Eiffel et Arc de triomphe, mais l'impression d'ensemble reste très peu dépaysant pour un jeune Coréen.

Le manuel de français constitue, au lycée, le support unique de l'enseignement. Or, plus encore que dans le supérieur, l'apprentissage d'une langue étrangère par des élèves, dont très peu auront l'occasion de la pratiquer, a un objectif essentiellement formateur et éducatif, et constitue avant tout une ouverture à une culture différente, ouverture par ailleurs prônée par tous les décideurs du pays soucieux de « globalisation », mais que ne reflètent en aucun cas les manuels utilisés jusqu'à présent et ceux en cours, entravés par des contraintes ministérielles d'un autre âge<sup>1</sup>.

Pour pallier au manque des manuels et documents authentiques, le plus simple serait de privilégier les photos et les documents authentiques. Or, tous les documents sont fabriqués.

Ce choix ne s'explique pas seulement par l'absence de documentation mais aussi parce qu'il est couramment admis qu'un document authentique est plus difficile à comprendre qu'un document fabriqué.

Mais, il existe une autre raison à l'absence de documents authentiques, autrement plus difficile à contourner : les restrictions ministérielles en matière de lexique. Celui-ci ne doit, en effet, pas dépasser 800 mots, soit 400 pour chaque tome de 250 pages. L'objectif du ministère est bien évidemment de simplifier les textes, d'alléger le programme à la demande des enseignants découragés par le désintérêt manifesté par leurs élèves pour le français, réputé difficile. Mais, par ailleurs, ni le nombre d'actes de paroles, ni le nombre de compétences langagières à acquérir, ni le volume des manuels n'ont connu de modifications. L'allègement requis ne porte en pratique que sur le lexique. Or, les mots sont certainement, dans une langue étrangère, et à plus forte raison pour un public jeune et entraîné à mémoriser, les éléments les plus faciles à apprivoiser. Écrire des dialogues, concevoir des exercices avec si peu de matériel lexical constitue une véritable gageure et explique en partie le caractère artificiel des répliques.

Le public visé dans cette partie, comme nous l'avons cité précédemment, c'est bien des lycéens âgés de quinze à dix-sept ans, également (garçons et filles), ils sont issus d'un milieu socio-culturel relativement varié.

Aujourd'hui, les critères du choix se diversifient et la répartition entre garçons et filles est moins tranchée. Ainsi, chaque département de français compte deux tiers ou la moitié de

---

<sup>1</sup> Ibid Marianne MILHAUD, pp30 .

filles, tandis que les sections allemandes sont plus prisées par les garçons. Ces études de langue et de littérature sont à plein temps. Les étudiants ont, dès la première année, trois ou quatre unités de valeur de français, où l'accent est mis sur la grammaire et l'audiovisuel. Par la suite, l'étude de la littérature devient prédominante. A l'issue de la quatrième année, les étudiants de français obtiennent le diplôme de licence des Lettres, diplôme commun à tous les étudiants de langue et de littérature.

A partir de l'objectif qui vise à la rédaction d'un paragraphe ou d'un dialogue (s'exprimer), nous avons choisi une séance de 1AS du projet 2 qui a pour objectif de rédiger une lettre ouverte à une autorité comme compétence et comme objet d'étude : nous avons choisi un échantillon aléatoire le projet 2 : Rédiger une lettre ouverte à une autorité compétente que son objet d'étude est le discours argumentatif. Plus précisément la première séquence (organiser son argumentation.) et la séance est le lexique thématique et relationnel qui a pour objectif d'élaborer un champ lexical pour chaque thème choisi, et identifier les indices de l'opinion.

Les étapes de la séance:

Cette tâche vise à ce que l'apprenant doit être capable de répondre à une consigne :

Comment passez-vous votre temps libre ? La consigne est donnée à titre indicatif

- Présenter le lexique thématique:

Regarder la télévision

Surfer sur internet

Lire des romans, des contes

Pratiquer le sport.

- Présenter les activités relatives à la séance :

**Activité 1** : Donnez le champ lexical des thèmes suivants, lecture, internet et sport.

1) Le sport :

Football, basket, tennis, ballon, joueurs, entraîneurs, discipline entraînement, stade, tenue, équipe...

2) L'internet :

Web, toile, naviguer, surfer, e-mail, rechercher, cite, réseaux, connexion...

3) La lecture :

- lire, livre, roman, nouvelle, texte, récit, histoire, narration, écrivain, narrateur...

Lexique relationnel : Les indices de l'opinion

A retenir- Quels sont les verbes qui nous permettent d'exprimer un point de vue ?

Penser, croire, estimer...

**Activité2** : Classez les verbes dans la grille ci-dessous afin de montrer ce qu'ils expriment (exercice 5 page 119)

La perception	La connaissance	La déclaration	La volonté	L'opinion
---------------	-----------------	----------------	------------	-----------

Pour exprimer un point de vue ou une opinion personnelle, on emploie les indices suivants :

1°) un verbe d'opinion. Ex : Je crois, je pense, il me semble, il me paraît etc.....

2°) une locution. Ex : Selon moi, d'après moi, à mon avis etc.

3°) un adjectif. Ex : Beau, gentil, laid, etc....

4°) un adverbe. Ex : Bien, mal, pis, etc....

5°) un comparatif ou un superlatif. Ex : Plus...que, moins...que, le plus...de, etc.

**Identification** :

Par quels articulateurs, l'auteur a classé ses arguments lors du texte « Aimez-vous lire ? » ?

Par : d'abord, également, enfin

**Activité 3** : complétez l'énoncé suivant en mettant l'articulateur qui convient :

On accuse la télévision d'être responsable de la violence

Les articulateurs chronologiques : .Certains ne sont pas d'accord pour plusieurs raisons :

.....à toutes les époques, il y a eu des crimes.....pendant la guerre de libération, la vie était plus dure..... on ne peut accuser la TV d'être la seule responsable.

Demander aux apprenants d'exécuter ces variétés de tâches :

Quel est le rôle des éléments qu'on a ajouté ?

-Articuler le texte.

- relier les parties du texte.

- faire la cohérence et la cohésion entre les éléments du texte.

Tout en expliquant leur rôle et organiser le texte d'une manière chronologique.

En avançant trois arguments et en introduisant des articulateurs chronologiques, dis ce que représente pour toi la lecture.

Le cours doit être procédé par une évaluation qui a pour but de vérifier la compréhension des apprenants.

En revanche, dans les manuels scolaires coréens, que nous avons trouvé , d'une manière générale, contiennent les valeurs sociales ,qui sous-tendent les dialogues sont typiquement

coréennes, sont transposées quelquefois à des situations françaises et jamais remises en cause. Ainsi, on rencontre dans deux manuels différents), des dialogues où il est question de frères ou sœurs plus âgés qui sont évidemment des étudiants, qu'il s'agisse de familles françaises ou coréennes.

Les situations renvoient à des réalités plus coréennes que françaises et les dialogues donnent quelquefois une impression de calque. En coréen, on emploie comme terme de salutation certaines expressions familières du type : « Avez-vous pris votre repas ? » et « Où allez-vous ? » Dans les mini-dialogues suivants, la confusion demeure et l'occurrence répétée de cette expression en début de dialogue entretient l'idée que cette question peut être utilisée comme salutation, alors qu'en français elle peut, selon le contexte, être perçue comme indiscreète, surtout si elle est systématique<sup>1</sup>.

D'une manière générale, les dialogues sont extrêmement neutres, et il est difficile de situer les locuteurs, du point de vue de leur âge, de leur position sociale (peu de différences dans les niveaux de langue) ou de les caractériser psychologiquement. Les personnages lycéens censés permettre l'ancrage des apprenants, ne partagent ni le langage, ni les centres d'intérêt des jeunes français. (à titre d'exemple les dialogues suivants)

1 /Le premier dialogue :

Mme Dubois<sup>2</sup> : Bonjour, Madame ! Vous allez au marché ?

Mme Kim : Oui, Madame. Je vais au marché. Et vous, où allez-vous ? Paul : Hé, Daniel.

Daniel : Tiens, Paul ! Bonjour !

Paul : Salut ! Où est-ce que tu vas ? Jinsou : Paul ! Sylvie ! Bonjour !

Paul : Salut Jinsou ! D'où viens-tu ?

Jinsou : Je viens du lycée. Et vous, où est-ce que vous allez ?

2/ Le deuxième dialogue :

A/ Est-ce qu'il est bon ce café ?

B : Oui ,c'est très bon. Il est vraiment bon .

J' aime beaucoup ,et toi ,tu aimes bien ce thé ?

A :Comme ci comme ça .Il n'est pas excellent mais il est n'st pas mal .Comment il est le chocolat chaud ?

C : C'est vraiment délicieux .J'adore !

---

<sup>1</sup> Ibid Marianne MILHAUD,pp33 .

<sup>2</sup> Un dialogue du manuel scolaire proposé par Marianne MILHAUD

3/Le troisième dialogue :

- Paul a une voiture ?
- Non , il n'a pas de voiture .
- Paul mange du poisson ?
- Non , il ne mange pas de poisson .

Tout de même, l'enseignant coréen est demandé de sensibiliser les élèves à des spécificités culturelles, les amener à prendre conscience à la fois des similitudes et des différences qui peuvent exister entre leur pays et le pays dont ils apprennent la langue dans les usages sociaux, les coutumes .

Comment surtout pour expliquer cette volonté de ne pas dépayser l'élève, volonté semble retrouvée dans le choix des personnages, des situations et des thèmes.Ou, selon la formulation de Kim Hye-Gyong, « quelles sont les raisons qui justifient de privilégier ainsi la culture coréenne ?», « Est-ce parce qu'il faut être conscient du danger d'éblouissement qui peut amener l'apprenant à idéaliser la culture étrangère », ici la culture française qui bénéficie d'une image très positive en Corée, « au détriment de la sienne ?» .

Mais n'y aurait-il pas d'autres moyens de se protéger, notamment en combattant les stéréotypes, les clichés, en allant justement au-delà de ces représentations initiales, soit en montrant qu'elles sont réductrices et en les diversifiant, soit en reprenant les stéréotypes, pour en montrer les fondements, traiter leur complexité, sans forcément les contredire, essayer de recadrer l'image.

« Une approche interculturelle critique, transitive (...) est la plus apte à contribuer aussi à la formation et à l'enrichissement de la culture nationale (...), ce qui devrait constituer une des préoccupations essentielles de l'enseignant de langue étrangère. » Sinon, « il subsiste toujours ce danger d'ethnocentrisme qui peut amener (L'apprenant) à dévaloriser la culture du peuple dont il apprend la langue », ce qui pourrait aussi le conforter « dans une position de prétendue supériorité culturelle.<sup>1</sup>Le manuel de français constitue, au lycée coréen, le support unique de l'enseignement. Or, plus encore que dans le supérieur, l'apprentissage d'une langue étrangère par des élèves, dont très peu auront l'occasion de la pratiquer, a un objectif essentiellement formateur et éducatif, et constitue avant tout une ouverture à une culture différente, ouverture par ailleurs prônée par tous les décideurs du pays soucieux de « globalisation », mais que ne

---

<sup>1</sup> G. Alvarez, cité par Kim Hye-Gyong (2000), p. 258.

reflètent en aucun cas les manuels utilisés jusqu'à présent et ceux en cours, entravés par des contraintes ministérielles d'un autre âge.

Concernant le contenu du manuel :

- Le manuel algérien se compose de 3 projets :

Le premier : a pour thème de réaliser une campagne d'information à l'intention des élèves du lycée.

Le deuxième : a pour objet de rédiger une lettre à une autorité compétente pour la sensibiliser à un problème et lui proposer des solutions.

Enfin, le troisième : a pour objectif d'écrire une petite biographie romancée.

Tous les projets portent sur :

- l'observation du texte avec le relevé des éléments du para texte afin d'avancer des hypothèses sur le contenu du texte ;
- la lecture analytique qui n'est autre que la compréhension du texte ;
- l'expression écrite qui consiste à demander aux élèves de rédiger un court passage en répondant à des questions dans une consigne.

Aucun cours n'est consacré à la phonétique, aux règles et aux exercices de prononciation. Les brèves études de lexique, les rappels de grammaire sont compris dans la phase analytique. Les éléments culturels présentés englobent à la fois le français oral, à travers un discours d'un adolescent français (séquence 1 p. 14) .

Cependant, ces présentations ne vont pas dans le détail, les connaissances transmises sont plutôt figées, statiques. A l'exception de textes de poèmes pas de chansons, pourtant, les jeunes en sont avides et suivent des émissions télévisées il n'y a aucun document authentique, même pour la présentation de la civilisation.

Les contenus des textes nous apprennent qu'ils ne tiennent pas compte de la dimension culturelle de la langue française. d'éléments culturels n'existent pas notamment dans les dialogues et les interviews (p 68, 69, 70) , comme par exemple : dans l'interview, à la page 69, il y a un échange entre un sociologue et un agriculteur « Kamel » :

Dans ce dialogue, le sociologue interroge Kamel, l'agriculteur, psychologue de formation. Ils se vouvoient. D'après leur mode de communication, il ne devrait pas y avoir entre eux une relation intime. Alors que celui qui pose des questions utilise un français standard :« comment êtes-vous arrivé à ce métier ? »« Voulez-vous dire que ce n'est pas un réel choix, que vous vous êtes sacrifié pour votre mère ? »« Pourriez-vous revenir à vos débuts ? »

L'autre, Kamel, l'agriculteur, utilise un français oral :

« Comment j'veais dire ça ... ? », « elle avait le culot pour ça... » « mes potes m'ont dit que j'allais m'enterrer ... ils... ils... » .

Alors qu'au début, le dialogue ne renferme pas les formules de salutations, à la fin, il est clôturé par des remerciements : « Merci pour le temps que vous m'avez consacré... En outre, les dialogues et les textes sont fabriqués en faisant ressortir deux différents niveaux de langue entre les deux interlocuteurs dans l'emploi syntaxique et l'utilisation du lexique. Le sociologue prend ses distances, utilise un français standard, vouvoie son interlocuteur. L'agriculteur, beaucoup plus à l'aise, répond spontanément comme s'il avait devant lui un de ses amis.

Il est à noter que les contenus des programmes ne sont pas adaptés, pour la plupart, au niveau des élèves... En effet, Les contenus des programmes proposent de travailler la langue en lien étroit avec les typologies textuelles. Une perspective du discours, retenue pour un ensemble spécifique du programme, permet d'étudier les différentes formes de grammaire:- la grammaire du discours <sup>1</sup>; la grammaire de phrase<sup>2</sup>

La prédominance d'une culture algérienne , est fortement présente, liée à un mode de vie traditionnel. Les textes « Ma chère maman et Claire fontaine »<sup>3</sup> appartenant respectivement à Jean Amrouche et Mouloud Feraoun l'attestent. Par ailleurs, la culture algérienne est exploitée à travers les faits divers publiés pour la plupart dans le journal El Watan. L'étude du manuel nous a permis de noter un important décalage entre les objectifs visés par le programme et les contenus proposés. Les objectifs annonçant l'ouverture sur d'autres cultures et sociétés ne sont donc pas atteints, le discours scolaire est marqué essentiellement par une idéologie qui privilégie les besoins socioculturels et socioéconomiques du pays.

Bien que les directives annoncent que l'intérêt doit se porter sur l'apprenant, mais l'enseignement du français vise uniquement l'acquisition des connaissances techniques et fonctionnelles.

De ce fait : l'élève, étant le seul centre d'intérêt de l'enseignement, le choix des thèmes soumis à l'étude doit être fait en rapport avec ses préoccupations. En outre, il a besoin d'être

---

<sup>1</sup> cette forme de grammaire s'intéresse essentiellement à la situation d'énonciation (qui parle, à qui, où, quand) et à la typologie des discours représentés par le narratif, l'expositif, le descriptif, l'argumentatif et l'explicatif ; - la grammaire de texte qui s'intéresse à la « cohérence textuelle », autrement dit à l'organisation d'une unité textuelle. Par exemple, l'étude des reprises nominales et pronominales sont étudiées et ont pour objectif d'assurer la continuité thématique dans un récit

<sup>2</sup> celle qui étudie la morphologie et la syntaxe des éléments constituant une phrase.

<sup>3</sup> Un texte extrait du manuel scolaire 1as Algérien actuel.

imprégné de la culture de la langue qu'il apprend, d'autant plus, que dans la plupart du temps. Ajoutons qu'entre la France et l'Algérie, les échanges économiques et culturels n'ont jamais cessé d'exister, au contraire, ils se multiplient et engendrent de plus en plus de rencontres entre les peuples de ces deux pays. Par conséquent, l'enseignement du français, qui a connu plusieurs statuts, est confronté de nouveau à un autre défi : la problématique de l'enseignement de la culture. Pour pouvoir communiquer dans une langue, il est important de maîtriser les règles ; en revanche, il est primordial d'avoir une connaissance du vocabulaire car ce dernier joue un rôle central aussi bien dans la production que dans la compréhension.

Dans le manuel, le vocabulaire est introduit principalement par le biais de questions contrôlant la compréhension du texte écrit phase analytique-. Il s'agit d'un vocabulaire en grande partie courant facilement reconnu par l'apprenant, qui lui permet de comprendre rapidement le contenu des messages. La compréhension s'appuie donc partiellement sur la simplicité du vocabulaire, susceptible de créer chez l'élève un sentiment de déjà connu ou entendu dans des situations de communication quotidiennes.

Après avoir parlé des contenus des programmes de langue française , en Algérie et en Corée du sud , et citer quelques dialogues du manuel coréen ainsi qu'une séance du manuel algérien ( prises à l'aléatoire) nous allons traiter , par la suite quels critères du CERCL<sup>1</sup> (pouvant être appliqués dans le cas des lycéens apprenant le français comme langue étrangère) à quel niveau pouvons nous classer les lycéens dans les deux pays selon ces critères :

Il est à ajouter que c'est un outil établi par le conseil de l'Europe pour définir la maîtrise d'une langue étrangère comme le français, selon différents critères. Depuis 2001<sup>2</sup>. c'est une référence dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement du français en quelques mots, le CECRL c'est Apprendre , Enseigner, Évaluer<sup>3</sup>!

- 1) Le premier critère du CECRL concerne le niveau A1 où l'apprenant peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant - par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. - et peut répondre au même type

---

<sup>1</sup> Cadre européen commun de référence

<sup>2</sup> Inventaire linguistique des contenus clés des niveaux du CECRL , 2015, pp 04

<sup>3</sup> Les niveaux de français du CECRL, <http://www.france-langue.fr/page/niveaux-de-francais->

de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

- 2) Utilisateur débutant (A2) Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales)
- 3) Utilisateur indépendant (B1) Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée. des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée .
- 4) Utilisateur indépendant :(B2) l'apprenant peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
- 5) Utilisateur expérimenté :(C1) Il peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
- 6) Utilisateur expérimenté :(C2) l'apprenant peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément,

très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.

Nous nous sommes appuyés sur les recherches qui concernent l'apprentissage des langues étrangères afin d'analyser la manière de se servir des critères cités par le Cadre Européen qui touchent l'évaluation de l'enseignement des langues étrangères (la langue française dans le cas de cette contribution ):

Si la présentation dans le Cadre Européen de l'échelle globale des six niveaux communs de compétences et de la grille visant l'auto-évaluation offre l'avantage d'être synthétique, il n'en demeure pas moins que le contenu de ces grilles est difficilement interprétable en termes de critères observables et donc évaluables. De ce fait, le recours aux grilles détaillant ces compétences en plusieurs séries de descripteurs est nécessaire. Celles-ci ont le mérite de réduire un peu ces difficultés.

L'étude des contenus de ces grilles et de certaines des recommandations véhiculées, nous laisse découvrir une diversité de principes et de critères que le CECR recommandés de prendre en considération pour évaluer ou attribuer un niveau à un usager de la langue. En revanche, ceci nous place devant la difficulté, voire l'impossibilité de concevoir un test, aussi long. Devant une telle situation, il est recommandé d'opérer des choix en fonction du public et de varier, d'une épreuve à une autre au lieu que ce soit au sein de chaque épreuve (ce qui est impossible), notamment les types de compétences à évaluer, les situations de communication, les tâches et les genres de textes<sup>1</sup>.

Dans la tâche d'évaluation du système éducatif algérien et coréen se finit toujours par un test d'évaluation.

Le mérite du Cadre européen commun de référence pour les langues est de fournir aux enseignants et aux spécialistes des langues un cadre de référence dont la cohérence et la transparence sont soulignées par beaucoup de didacticiens et de mettre à leur disposition une même base pour concevoir les diplômes et les programmes. Même ses détracteurs reconnaissent aujourd'hui que la partie la plus importante de ce travail et la mieux connue reste celle consacrée à l'évaluation, où l'on trouve établie une large liste de descripteurs de compétences étalés sur six niveaux.

Chacun de ces six niveaux est déterminé en fonction du nombre d'actes de communication que l'apprenant est en mesure d'accomplir. Ainsi, l'adoption du modèle

---

<sup>1</sup> Amar Ammouden, M'Hand Ammouden, Le français à l'université et l'échelle des compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, Synergies Algérie n° 9 - 2010 pp. 39

d'évaluation préconisé par le Cadre européen commun de référence pour les langues dans le système éducatif algérien nous semble primordiale à plus d'un titre. Tout d'abord, cela nous permet de situer les apprenants algériens, tous paliers confondus, sur l'échelle des niveaux du Cadre et de faire correspondre pour chaque niveau le manuel qui lui convient, puisque la plupart des manuels de langue qui voient le jour après l'année 2000 se conforment à ces différents niveaux du Cadre. D'autre part, cela permet d'élaborer des tests prenant en charge toutes les compétences de communication et tous les paliers de l'enseignement en Algérie. Enfin, cela nous permet de passer d'une évaluation fondée sur les savoirs à une évaluation fondée sur les savoir-faire et sur les compétences. Ainsi, dans le Cadre européen, on met en valeur la notion de « tâche » à accomplir par le locuteur/usager dans les multiples contextes auxquels il sera confronté dans la vie sociale. Cette notion de tâche est donc intimement liée à l'approche actionnelle<sup>1</sup>.

Par ailleurs, tous les tests de langue connus aujourd'hui ont pour base le Cadre européen commun de référence pour les langues. Christine Tagliante, dans l'atelier intitulé «Le CECR et l'évaluation des compétences linguistiques des élèves et des enseignants» du colloque de la FIPF de 2007, affirme que le CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques), a mis en place ces dernières années deux nouveaux diplômes fondés sur les 6 niveaux du CECR, à savoir le Test de Connaissance du Français (TCF) et le Diplôme Initial de Langue Française (DILF). De même que le DELF et le DALF sont harmonisés depuis 2005 sur les critères du Cadre (J. Letourneau et al., 2007).

Toutefois, les étudiants algériens, voire de même pour les lycéens coréens, sont appelés à passer les tests et sont confrontés à des difficultés de compréhension de certains items faisant appel à des références culturelles françaises. L'un des objectifs de ce test est justement de pallier ce problème.

Ce qui attire notre attention que les résultats du test, c'est le taux considérable d'étudiants n'ayant pas encore acquis le niveau B1 après au moins neuf ans d'enseignement du français (153 étudiants sur 164, soit un taux de 93.29%)<sup>2</sup>. Ceci peut être expliqué d'abord par le fait que la plupart de ces étudiants sont inscrits aux cours organisés par le centre d'enseignement intensif des langues (CEIL) parce qu'ils savent pertinemment qu'ils ont des lacunes en français. D'ailleurs, la plupart des candidats au test sont issus de filières universitaires accueillant habituellement des étudiants dont le niveau en français est bas (langues et lettres

---

<sup>1</sup> -<sup>2</sup>Amar Ammouden, M'Hand Ammouden Synergies Algérie n° 9 – 2010,39 et 44p

arabes, sciences juridiques, etc.). En outre, certains d'entre eux nous ont même confié qu'ils ont délibérément évité de répondre à toutes les questions de peur d'être classés dans des niveaux supérieurs, ce qui ne leur permettra pas de suivre facilement les cours selon eux.

A partir des recherches et les travaux précédents, nous pouvons supposer, à partir de ces résultats, que le niveau des lycéens algériens, notamment en fin de cursus, dans la majorité entre les niveaux A2 et B1. Par ailleurs, les tests que nous avons pu obtenir, offrent l'avantage d'évaluer les cinq compétences fondamentales, à travers des tâches fondées sur les principes du CECRL et s'appuyant sur des genres textuels variés. Ces tests comportent des supports qui s'inscrivent dans le contexte social des publics auxquels ils sont destinés, cependant, ce qu'on peut reprocher à la majorité des tests utilisés dans les dernières années pour évaluer les compétences en français des apprenants, qui sont pourtant destinés essentiellement à des usagers étrangers au contexte français qui y domine.

Alors que pour le cas de la Corée du sud , les lycéens sont classés , selon les critères du CERCL dans la catégorie A1 et B1 où l'apprenant peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Et il peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant - par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. - et peut répondre au même type de questions. Encore, il peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif. Cet utilisateur débutant (A2) doit comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité. et au niveau (B1) il doit comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, il peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée, il peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt, il peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

### 3.5 - Quelques points de convergences et de divergences entre les deux systèmes éducatifs concernant l'enseignement du français en tant qu'une langue étrangère

En guise de conclusion pour ce chapitre, nous remarquons que la Corée du sud et l'Algérie ont des points communs et des points de divergences concernant l'apprentissage du français que nous nous permettons de les citer brièvement :

1° Nous constatons le taux faible de scolarisation des apprenants en général et les lycéens en particulier, que ce soit en Algérie ou en Corée du sud. En Algérie, c'est dû à la non motivation des apprenants, alors qu'en Corée de sud, le recul du français aux lycées est dû à l'influence de plus en plus forte des Etats-Unis et le statut de l'anglais renforcé dans le programme d'enseignement coréen<sup>1</sup>. La chute des apprenants du français se constate aussi dans les universités. même, la disparition totale du département de français dans certaines universités coréennes. C'est surtout vrai depuis presque 10 ans où plusieurs départements sont fusionnés pour former une grande division. Des départements de français l'ont fait avec ceux d'autres langues, comme le chinois, le japonais, et quelquefois même avec celui de l'anglais. Certains n'ont plus les moyens de rester indépendants, ils n'ont pas pu résister au chinois ou au japonais. Les étudiants étant recrutés sans avoir de seconde langue précise au moment de leur entrée à l'université, ils sont libres de suivre les cours qu'ils veulent. Leurs spécialités sont définies seulement au moment de leur entrée à l'université<sup>2</sup>.

Dans l'enseignement secondaire, toujours en Corée du sud : La langue française n'est généralement apprise qu'à partir du lycée, durant deux ou trois semestres, et a tendance à être considérée davantage comme une ouverture socio-culturelle qu'un véritable enseignement linguistique. Cette langue vivante<sup>2</sup> est facultative, et la présentation de cette épreuve est également optionnelle au *suneung* (concours d'examen d'entrée à l'université). La mise en place récente d'un dispositif de « semestre libre » au lycée pourrait avoir pour conséquence de favoriser l'initiation au français mais également de mieux appréhender l'orientation professionnelle et la poursuite d'études supérieures associées, notamment à l'étranger.

---

<sup>1</sup> Han-UpJang, De culturel à interculturel dans l'enseignement du français aux lycées coréens, SynergieChineN82013, pp96.

<sup>2</sup> CHO Hang-Deok Université féminine de Sookmyung, Le français face à la globalisation en Corée, Synergies Corée n° 2 - 2011 pp23.

Nombre d'élèves apprenant le français : 18 400 (Source : Ambassade de France en Corée du Sud)<sup>1</sup>.

Cependant après une longue période de baisse de l'apprentissage de la langue française dans le système scolaire sud-coréen au profit d'une croissance exponentielle du chinois et du japonais, le nombre d'apprenants en langue française s'est stabilisé au cours des dernières années. Il s'élève désormais à 28 600 (2014). Les Alliances françaises en Corée du Sud font état d'une demande grandissante de cours de français, comme en témoigne également l'engouement continu des sud-coréens pour les examens de langue française DELF - DALF (Diplôme d'études en langue française - Diplôme approfondi de langue française) : plus de 7 500 candidats se présentent aux épreuves chaque année.

Mais les résultats, en Algérie, n'est pas assez satisfaisants puisque le taux de réussite en français continue à s'abaisser « jugez-en, par vous mêmes: 61, 23% de réussite au bac. Un taux exceptionnel ! -Et l'analyse dans le détail qui révèle que moins de 5% des élèves ont pu avoir la moyenne dans les langues étrangères que sont le français et l'anglais ; et que 90% des candidats ont obtenu une note supérieure », en d'autres matières<sup>2</sup> .

2° Certainement, le français en Corée du Sud est une langue qui n'a pas été imposée mais qui est apprise pour « sa beauté » et pour sa culture et l'amitié franco-coréenne, qui a commencée en 1885, est aussi un facteur servant au profit de l'enseignement du français en Corée du Sud.. Contrairement en Algérie qui a été une langue imposée par la France pendant l'occupation du territoire Algérien (1830-1962).

3° En Corée du Sud, le français est une langue qu'il est possible d'apprendre en tant que FLE dès le collège jusqu'à l'université aussi bien dans les établissements scolaires, dans les 학원 (« hakwon », établissement privé scolaire), dans les alliances françaises ou encore via des cours particuliers. Pour les enfants, il est possible d'apprendre le français au Lycée Français de Séoul (LFS), à partir de la maternelle (avec une majorité d'enfants Français, une petite part de Coréens et quelques autres nationalités). A contrario, en Algérie , le français en tant que langue étrangère est possible dès le plus jeune âge (enseignement précoce du FLE, et jusqu'à l'université ou même plus tard.

---

<sup>1</sup> Les Dossiers de Campus France n° 29 - Décembre 2015, pp14 , [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)

<sup>2</sup> Hakem Bachir Professeur au lycée Colonel Lotfi d'Oran, Education nationale : les causes de l'échec scolaire, Le Matin, 04 Mar 2013

4° La langue-culture française possède d'indéniables atouts au pays du matin calme. Le français jouit d'une image très positive : il ne s'agit ni d'une langue imposée comme le japonais pendant l'occupation, ni d'une langue obligatoire pour les études et les affaires comme l'anglais. Mais c'est une langue choisie pour elle-même, pour sa beauté et par amour de la culture française. L'élargissement de sa connaissance favorisera une meilleure compréhension réciproque et un approfondissement des échanges dans divers domaines. Cependant en Algérie, le français est un cas exceptionnel, réellement le locuteur continue à l'utiliser dans son quotidien.

5° En Algérie comme en Corée du sud les instructions ministérielles, tout concepteur est tenu de respecter les programmes officiels et ceux-ci sont pratiquement identiques pour toutes les langues étrangères 1 pour l'Algérie ou 2 pour la Corée du sud, une langue la plus couramment enseignée, le contenu doit respecter les grandes valeurs de la société. Des lycéens de quinze à dix-sept ans, garçons ou filles, issus d'un milieu socio-culturel relativement varié ; mais leur défaut majeur est une passivité et une certaine timidité qui les empêchent de s'exprimer librement. Ils comptent beaucoup sur les enseignants ce qui aboutit à l'échec scolaire surtout dans les examens officiels. Cependant certains ont cette curiosité d'apprendre cette nouvelle langue, en dehors de l'anglais.

6° Le manuel de 1<sup>ère</sup> année secondaire, en Algérie ou en Corée du sud, se rejoint à l'utilisation des BD, des images et des figurines pour l'illustration et le passage facile du message contenu dans les contenus, cependant nous avons remarqué que l'enseignement du français est à dominante orale en Corée du sud mais son enseignement en Algérie s'intéresse beaucoup plus à la grammaire quant à l'oral puisque ce dernier est préalablement fait bien avant dans les autres cycles.

7° Le français pour les algériens est considérée la langue du colonisateur ; mais pour les coréens, le fait de choisir le français est toujours considéré comme " *chic* ", voire snob. Cela est lié au prestige que conservent la France et sa langue dans l'esprit des Coréens.

8° Nous avons noté aussi, dans les manuels coréens, le recours excessif à la traduction soit en langue maternelle ou même à l'anglais pour faire comprendre et apprendre le français, par contre, ce n'est pas faisable dans le manuel scolaire algérien où tout est en français qui est pour nous un facteur qui privilégie l'apprentissage d'une langue étrangère, L'enseignement du français au lycée est fondé principalement sur la grammaire ; l'oral et les aspects culturels sont, la plupart du temps, complètement absents. La conception de l'apprentissage détermine largement le profil des apprenants. Ceux-ci seront décrits comme éléments d'un groupe

présentant des caractéristiques générales, indépendamment du choix de la langue. On présentera les lycéens, puis les étudiants de section française, avant de dégager leur motivation et leurs souhaits vis-à-vis de l'apprentissage du français.

9° Allons plus loin pour se permettre dire que l'analyse des contenus du français doit être effectuée en adéquatement aux besoins des apprenants peu importe le pays : Le contenu de l'enseignement/apprentissage du français varie très sensiblement selon le lieu d'étude. Il convient donc de connaître la conception de l'apprentissage et le profil des apprenants qui y sont confrontés .

Ces apprenants qui sont sous la pression constant, focalisée sur les concours d'entrée en faculté pour les lycéens et les concours d'admission dans les entreprises pour les étudiants, laisse peu de place à l'initiative individuelle. Les caractères propres aux apprenants en général se retrouvent chez les étudiants en section française. Ces derniers sont guidés par des motivations plutôt personnelles et intellectuelles, qui ne répondent pas toujours à une rationalité précise.

Conclusion :

Le français , comme langue étrangère, est introduit comme première langue étrangère obligatoire en Algérie , dès la troisième année du primaire et, par la suite, jusqu'à la fin du secondaire. Deux sondages d'opinions, réalisés en 1999 et en 2001, ont révélé que plus de 70 % des Algériens étaient en faveur de l'enseignement du français dès la première année de l'école primaire. C'est aussi la langue d'enseignement pour les cours avancés de mathématiques et de sciences. Les Algériens peuvent aussi apprendre l'anglais, l'espagnol, l'italien ou l'allemand. et elle est la deuxième langue étrangère en Corée du sud.

Il est plutôt normal que le français soit enseigné comme «langue étrangère», cependant elle est parlée par une très grande partie des locuteurs algériens ; alors que beaucoup d'observateurs se plaignent de ce que les étudiants algériens ne maîtrisent finalement aucune des quatre skills (habiletés) de cette langue enseignée et qu'ils ne puissent pas, une fois rendus dans l'enseignement supérieur, maîtriser tous les outils scientifiques modernes et universels produits massivement en français ou dans une autre langue.

Pour en conclure, nous nous permettons de se demander de l'avenir de la langue française en Algérie ? Il semble difficile de le prédire tant sa trajectoire est loin d'être linéaire et unidirectionnelle. L'usage du français est une réalité quotidienne que nul ne peut l'ignorer non seulement pour une catégorie de la population dans un cadre professionnel, mais pour tous les citoyens.

A propos du maintien du français et de son usage ,entant qu'une enseignante de français de français , je me rejoins au point de vue de G. Grand guillaume qui dit qu' « il n'y a pas de honte à utiliser un matériau étranger si c'est pour construire sa propre maison ». L'Algérie forme une belle amalgame très unique dans le monde entier bien propre à notre société , que le locuteur algérien l'adéquat selon ses besoins, et selon le milieu où il vit sur le territoire nationale :« *Les langues arabe, amazighe, française font partie du paysage linguistique d'une même identité, mais qui s'obstinent à s'ignorer, campant le plus souvent sur des positions de suspicion envers l'autre, celle-ci n'étant pourtant que l'expression de sa propre image exprimée par un de ces véhicules linguistiques de son algérialité (...) Francophones algériens, nous y entrons (l'immense forêt qu'est le fonds culturel arabe) quand nous avons pris, une fois pour toutes, la décision de vivre notre arabité et notre maghrébité avec un sentiment de malaise et de culpabilité.* » ,L'Algérie est un pays musulman et arabe mais cela n'empêche pas d'apprendre d'autres langues entant qu'une langue et non une idéologie ; mais ce qui est

certes c'est que le français est un cas particulier que nul ne peut le dénier cependant ,en somme, l'élimination de la langue française en Algérie n'est pas pour demain .

Cependant la Corée demande de l'aide aux pays francophones africains qui va au secours du français, particulièrement le Maghreb plus qu'en Afrique de l'Ouest. Ce sont elles qui recrutent la plupart des étudiants qui réussissent à faire valoir leurs compétences langagières. En l'absence d'un suivi précis des anciens étudiants, il reste toutefois difficile de quantifier cette tendance. Les chiffres gouvernementaux sont éloquentes et révélateurs du changement de politique vis-à-vis de l'Afrique. De 1991 à 2008, le montant total alloué à la coopération a presque été multiplié par dix, passant de 5,6 à 54,6 millions de dollars. Certains secteurs, comme l'aide médicale ou matérielle sont en récession mais d'autres explosent (KOICA, 2009).

## Références Bibliographiques

- Aïssa MESSAOUDI, YOON Hie-Sun, HONG In-Hee , Université Nationale de Séoul, Le multimédia pour l'apprentissage des langues en Corée. Représentations et pratiques, entre tradition et modernité, Synergies Corée n° 2 - 2011 pp. 143 -152
- Amar Ammouden M'Hand Ammouden Doctorant, Université de Tizi-Ouzou Le français à l'université et l'échelle des compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues Synergies Algérie n° 9 - 2010 pp. 37-44
- Ben azouz Nadjiba ,Politique linguistique en Algérie Arabisation et francophonie ,2011
- Choi ej , Système linguistique du coréen chapitre II .
- *Cristin Azcona de Sánchez, ES DIMENSIONES CULTURELLES DE L'ENSEIGNEMENT DE LANGUES. DES MOTS AUX DISCOURS. NOTES DE LECTURE*, Universidad Nacional de Cuyo Loïc Madec
- CECRL : le Cadre européen commun de référence pour les langues, eduscol,18/10/2014
- Daeyoung Kim Pratiques et difficultés de l'enseignement de la traduction en Corée : comparaison avec sa pratique en France 2013
- Fatima NEKKAL Pratiques pédagogiques et réformes éducatives en Algérie : une étude de cas *Insaniyat* n°s 60-61, avril - septembre 2013, p. 47-63
- Fatiha Boudabouda, thèse de master , l'approche par compétence une stratégie pour réinvestir ses acquis en français langue étrangère ,université farahat abbas Sétif 2010.
- Frédéric Abécassis Gilles Boyer Benoît Falaize et al. LA FRANCE ET L'ALGÉRIE : LEÇONS D'HISTOIRE Histoire du système d'enseignement colonial en Algérie *Aïssa Kadrip*. 19-39 open books édition
- Gilbert Grandgillaume,Ecole des hautes études en sciences sociales , Paris ,La francophonie en Algérie , Hermès 40,2004.
- Hyun Jung Kim Effets des apprentissages de la langue écrite effectués à partir de la typologie textuelle dans l'apprentissage multilingue (le coréen, l'anglais et le français) chez l'apprenant coréen par Département de didactique Faculté des sciences de l'éducation .Thèse présentée à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de doctorat en sciences de l'éducation, option didactique Université de Montréal Mai, 2013
- Han Min-Joo Réflexion sur l'enseignement du français en Corée pour une nouvelle orientation ;synergie n2 2011 pp 45 55

- Harbi Sonia ,thèse de doctorat , les représentations sociolinguistiques des langues arabes français
- Han-Up Jang ,De culture à intetculture dans l'enseignement du français aux lycéens coréens,Synergie Chine n8 ,2013 pp 95-110.
- J.-L. Loubet des Bayle, Initiation aux méthodes des sciences sociales (2000)
- journal officiel de la République Algérienne n°04 19 moharram 1429 27 janvier 2008 .
- Kim Hee –Kyung , l'enseignement du français en Corée :des propositions didactiques nouvelles,Synergie Corée n2 20011
- MGT Dossier réalisé par le service éducatif de la MGT
- Mariana Milhaud , La langue française dans les lycées coréens : un outil linguistique décontextualisé par le Lycée français de Séoul.
- Marianne MILHAUD Politique linguistique des langues étrangères dans l'éducation nationale en Corée. L'enseignement du français : état des lieux et perspectives Université Hankuk des études étrangères milhaudm@yahoo.com Synergies Corée n° 2 - 2011 pp. 27-36 P
- Merzouk Sabrina, le franais en Algérie ,création et variante comme vecteur d'adaptation :le cas de l'emprunt au berbère, congrès Mondial de Linguistique Française CMLF 2014
- M.MOUALEK KASI , la pratique du français au milieu scolaire ,université mouloud mammeri Tizi Ouzou 2012.
- M.SI HAMDI NACER .La mise en mots en graffiti et les slogans muraux .mémoire de magister 2014.
- L'éducation en Asie en 2014 quels enjeux mondiaux ?Conférence nationale sur les rythmes scolaires – rythmes scolaire Corée ,Éléments d'informations sur les rythmes scolaires – Corée du Sud Description du système éducatif coréen
- La Corée, ouverture forcée et découverte du « royaume-ermite » d'Extrême-Orient
- Revue internationale d'éducation de Sèvres ,Colloque A sie 2014
- Samira Boubakour, ÉTUDIER LE FRANÇAIS... QUELLE HISTOIRE !, Université Lumière Lyon 2, France, Université de Batna, Algérie
- 19 Seoul, South Korea, Avoir le FLE sacré en Corée du Sud, Babylonia 1/09 www.babylonia.ch
- [http://www.axl.cefanelaval.ca/afrique/algerie-3Politique\\_ling.htm](http://www.axl.cefanelaval.ca/afrique/algerie-3Politique_ling.htm)
- <http://www.axl.cefanelaval.ca/asie/coree-sud.htm>

- [https://www.senat.fr/ga/ga97-018/ga97-018\\_mono.html#toc47](https://www.senat.fr/ga/ga97-018/ga97-018_mono.html#toc47)
- <https://arlap.hypotheses.org/7172>
- [https://www.senat.fr/ga/ga97-018/ga97-018\\_mono.html](https://www.senat.fr/ga/ga97-018/ga97-018_mono.html)

## ملخص : وضع اللغة الفرنسية في الجزائر وكوريا الجنوبية (دراسة مقارنة)

من الملاحظ ان تدريس اللغة الفرنسية في السنوات العشر الأخيرة قد تناقص لسبب او لآخر مما أدى إلى انخفاض واضح في أداء المتعلمين في الجزائر أو انخفاض في عدد المتعلمين في حالة كوريا الجنوبية و انطلاقا من هذه الفكرة و باختصار ومن خلال هذه الدراسة، تكمن فكرة بحثنا هي التطرق الى وضع اللغة الفرنسية في كل من الجزائر وكذا كوريا الجنوبية نحن ببساطة اردنا تقديم مساهمة في النقاش حول وضع اللغة الفرنسية في الجزائر وكوريا الجنوبية، والتطرق الى المنظومة التربوية و كذا الإصلاحات التي شهدتها كل من النظامين اللغويين في كل من البلدين .واختيارنا لكوريا الجنوبية لم يكن اعتباطا وإنما لاهتمامنا الكبير بالحضارة و فضولنا حول كيفية تدريس اللغة الفرنسية هناك وختاما ذكرنا باختصار بعض أوجه التشابه و الاختلاف فيما يخص وضع اللغة الفرنسية على اعتبار انها لغة أجنبية في كل من الجزائر وكوريا الجنوبية.

كلمات البحث : الجزائر - كوريا الجنوبية - اللغة الفرنسية - الفرانكفونية- السياسة التربوية

### Résumé : Le statut du français en Algérie et en Corée du sud (étude comparative)

L'apprentissage des diverses langues nous aide à avoir un esprit de créativité et d'humanité. Ce mémoire propose un aperçu sur l'enseignement du français qui rencontre, depuis une dizaine d'années, des difficultés qui se traduisent par un recul des résultats obtenus par les apprenants, dans le cas de l'Algérie, ou par une baisse du nombre d'apprenants dans le cas de la Corée de sud.

Nous partons de ce constat, et à travers cette étude, nous nous contentons de proposer une contribution à la réflexion sur le statut de la langue française en Algérie et en Corée du sud, son enseignement ainsi que les réformes qu'a subies le système linguistique de chaque pays. Notre choix sur la Corée du Sud n'est pas fait au hasard, mais à cause de notre curiosité pour sa civilisation et de la façon d'apprendre la langue française là aussi. Pour en conclure quels points communs et quels points de divergences entre les deux systèmes linguistiques concernant l'apprentissage du français entant qu'une langue étrangère.

**Les mots clés : Algérie – Corée du sud – le français – la francophonie- la politique linguistique.**

### Abstract: The status of French in Algeria and South Korea (comparative study)

Learning different languages helps us to have a spirit of creativity and humanity. It is noteworthy that the teaching of French in the last ten years has decreased for one reason or another, which led to a clear decline in the performance of learners in Algeria or a decline in the number of learners in the case of South Korea. In short the idea of our research is to address the status of the French language in Algeria as well as in Korea .In this study, we simply wanted to contribute to the debate on the status of the French language in Algeria and South Korea, and to address the educational system as well as the reforms witnessed by the two systems in each country. Our choice about South Korea is not by chance but because of our curiosity for her civilization and about how to teach the French language there too. In conclusion, we briefly mention some similarities and differences in the status of French as a foreign language.

**Key words: Algeria - South Korea - French – Francophone - Political Linguistics**

### 개요 :

지난 10 년 간 여러 이유로써 프랑스어 교습 인구는 감소하는 경향을 보여왔고, 이에 따라 알제리와 한국에서의 프랑스어 학습 인구도 감소했다. 이연구의 목적은 알제리와 한국에서의 프랑스어 교습 실태를 다루는 데 있다. 더불어 연구는 알제리와 한국에서의 프랑스어가 차지하는 비중을 언급하며, 더 나아가 각 나라의 교육 제도를 이야기하고 개선안을 제시한다. 비교군으로 한국을 선택한 것은 단순히 우연이 아니라 그 나라의 문명과 프랑스어 교습방법에 관한 호기심에 기인한다. 결론적으로 연구는 간략하게 프랑스어를 외국어로 사용하는 두 나라의 교습 방법의 유사점과 차이점을 언급하고 있다.

**단어 - 키 : 알제리 - 대한민국 - 프랑스 - - 정치 언어학**

